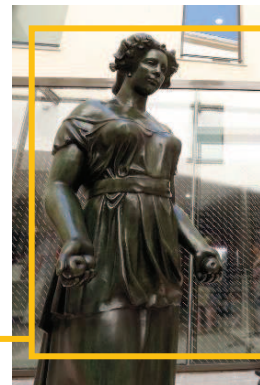


Rapport d'orientation budgétaire 2018

7 février 2018



Rapport d'Orientation Budgétaire 2018



SOMMAIRE

PARTIE I – PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LOI DE FINANCES 2018 _____ **1**

- ✓ **Poids des dépenses publiques : la France détient le record européen**
- ✓ **Une croissance française prévue à 1,9 %**
- ✓ **Chômage, la France fait moins bien que la zone euro**
- ✓ **Une dette de 2.170 milliards d'euros et une trajectoire de déficit public sous la barre des 3 %**
- ✓ **Des taux d'intérêt quasi nuls**
- ✓ **Les nouveaux désengagements de l'Etat**
- ✓ **Les dispositions de la loi de finances 2018 :**
 - **Les dotations versées par l'Etat**
 - **La réforme de la taxe d'habitation**
 - **La dotation de soutien à l'investissement local**
 - **La diminution des emplois aidés**
- ✓ **La loi de programmation des finances publiques 2018-2022**
 - **L'évolution des dépenses de fonctionnement fixée à 1,2 %**
 - **La capacité de désendettement**

PARTIE II – INVESTIR DANS UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX POUR ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS _____ **9**

☞ LE CENTRE-VILLE, CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

☞ PERPIGNAN DESTINATION TOURISTIQUE ET DES CONGRES : DES REALISATIONS CONCRETES POUR ACCROITRE LE NOMBRE DE VISITEURS VENANT SEJOURNER DANS NOTRE VILLE

- ✓ **Le musée d'art Hyacinthe Rigaud**
- ✓ **Un patrimoine historique exceptionnel**
- ✓ **Un embellissement des espaces publics**
- ✓ **L'office de tourisme à la Loge de Mer**
- ✓ **Appel à projet de la Région « Grands Sites Occitanie »**

- ✓ Les animations touristiques
- ✓ Une programmation évènementielle
- ✓ Des outils culturels structurants de qualité
- ✓ Des équipements sportifs de très hauts niveaux participant à l'attractivité de la Ville avec des retombées touristiques
- ✓ Perpignan, une destination de congrès

↪ LE RETOUR DE LA FACULTE DE DROIT EN CENTRE-VILLE

↪ LE PALAIS DE JUSTICE SUR LA DALLE ARAGO

↪ UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT

- ✓ L'offre de stationnement s'est développée ces dernières années
- ✓ Une politique de prix adaptée

☞ DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET DES AMÉNAGEMENTS DANS LES QUARTIERS

↪ EN 2018, DES OPERATIONS IMPORTANTES VONT SE TERMINER OU SERONT LANCEES

- Au nord
- A l'Est
- A l'ouest
- Au Sud
- En centre-ville

☞ UNE VILLE À DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE POSITIVE

PARTIE III – RESOUDRE EFFICACEMENT LES PROBLEMES DES PERPIGNANAIS : LA PROXIMITE AU QUOTIDIEN

28

- ✓ La sécurité des Perpignonais
- ✓ La propreté
- ✓ Des services au plus près des habitants
- ✓ Le numérique pour être plus proche des citoyens, plus réactif à leur demande
- ✓ L'information et la relation à l'utilisateur
- ✓ Favoriser l'accès aux soins
- ✓ Un service public de qualité
- ✓ Une politique éducative de qualité

↳ UNE SITUATION FINANCIERE SAINE

- ✓ Perpignan respecte depuis plusieurs années les nouveaux critères que l'Etat impose aux collectivités à compter de 2018 dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022
 - Evolution des dépenses de fonctionnement
 - Le désendettement
 - Délai moyen de remboursement du stock de dette

- ✓ Une situation comptable d'excellence, distinguée par une note exceptionnelle de 19/20

↳ ANALYSE DES INDICATEURS CLES DE GESTION ET ORIENTATIONS 2018

- ✓ L'excédent de fonctionnement en progression de 11 M€ en 2 ans

- ✓ L'autofinancement net maintenu depuis 6 ans à 7,5 M€
 - Un excédent brut par habitant élevé
 - La capacité d'autofinancement nette par habitant (après remboursement du capital de la dette) est en progression sensible depuis 6 ans et se situe 43 % au-dessus de la moyenne.

- ✓ La dette en diminution
 - Le délai moyen de remboursement de stock de dette baisse régulièrement et se situe, désormais, autour de 8 ans
 - Dette par habitant
 - Evolution du taux d'intérêt moyen
 - Evolution de l'annuité (hors aide du Fonds de soutien)

- ✓ La maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - La masse salariale

- ✓ L'investissement soutenu
 - Perpignan parmi les grandes villes de France où l'investissement est le plus important
 - Les dépenses d'équipements et convention de gestion inscrites au budget
 - Les partenariats financiers en investissement

- ✓ Depuis 2011, Perpignan bloque sa fiscalité, d'autres villes ont fait des choix différents
 - Evolution de la fiscalité communale
 - Taux comparés des 41 villes de plus de 100.000 habitants
 - Taux comparés des villes de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par le vote du Budget Primitif en mars et du Compte Administratif en juin, le Débat d'Orientation Budgétaire est un acte majeur dans lequel sont analysées et mises en perspective les évolutions des indicateurs clés de gestion.



Nous allons voir que depuis plusieurs années, le niveau élevé de la dépense publique française pénalise les indicateurs économiques. Dans ce contexte, le gouvernement contraint les collectivités à plus d'efforts de gestion, traduits dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Nous détaillerons ensuite l'ambitieux projet de territoire de Perpignan destiné à le rendre plus attractif. Le centre-ville, cœur de l'agglomération, se transforme et les résultats sont remarquables. Des aménagements et équipements sont réalisés dans tous les quartiers pour améliorer la qualité de vie des Perpignanais.

Les autres priorités touchent à la proximité, avec notamment, la police municipale, la propreté et la territorialisation des actions municipales pour une réactivité toujours plus grande au plus près des habitants.

Enfin, la situation financière de Perpignan sera analysée avec les priorités 2018.



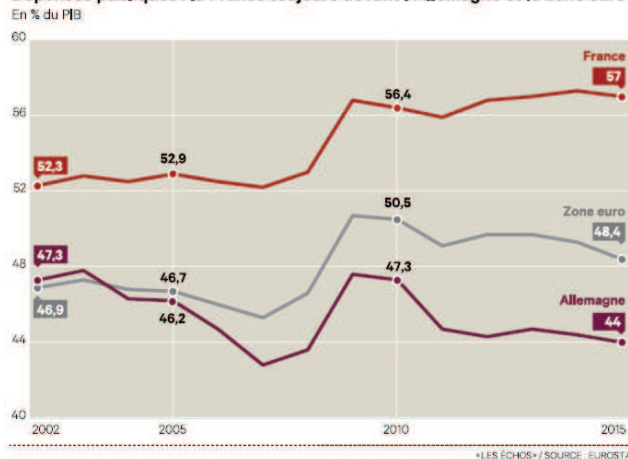
PARTIE I – PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LOI DE FINANCES 2018

✓ Poids des dépenses publiques : la France détient le record européen

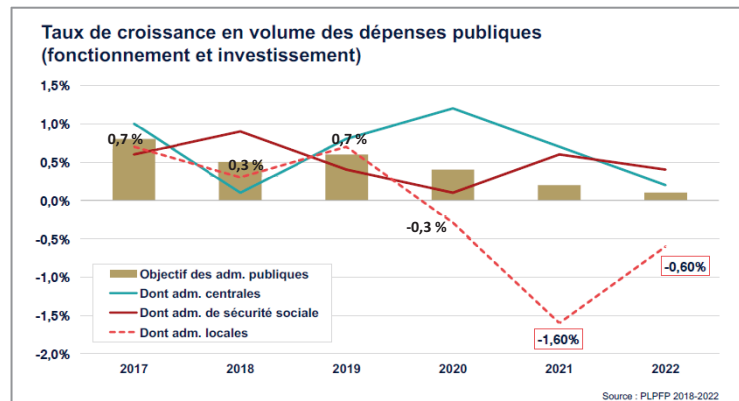
Avec un poids de 57 % du PIB (en 2015), les dépenses publiques françaises sont plus fortes que dans la zone euro (48,4 %). L'écart avec l'Allemagne (44 %), de l'ordre de 5 points en 2002, s'est sensiblement accru pour atteindre 13 points en 2015.

L'objectif du gouvernement, fixé dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, est de baisser le taux de dépenses publiques de plus de 3 points du PIB d'ici 2022.

Dépenses publiques : la France toujours devant l'Allemagne et la zone euro



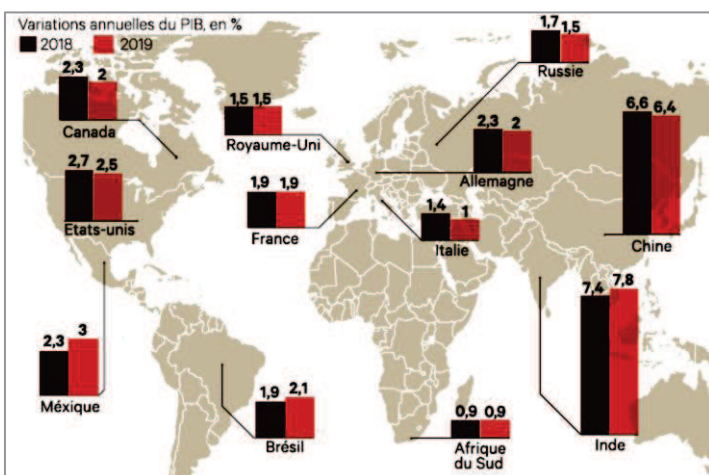
Nous allons voir que ce sont surtout les collectivités locales qui se voient imposer la plus forte baisse en volume des dépenses publiques.



Pour 2018, la croissance des dépenses (investissement et fonctionnement) ne devra pas dépasser 0,3 % en volume (soit 1,3 % en valeur), ce qui semble difficilement atteignable compte tenu du dynamisme des investissements locaux.

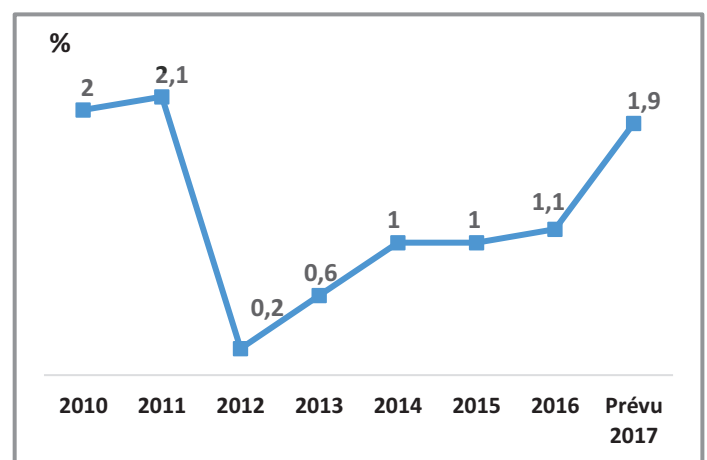
✓ Une croissance française prévue à 1,9 %

LES PREVISIONS DE CROISSANCE DU FMI



(Source : Les Echos/FMI)

LA CROISSANCE FRANÇAISE



(Source : Insee)

L'Insee table sur une croissance de 1,9 % en 2017, soit la plus forte depuis 2011 (où elle avait atteint 2,1 %). Cette reprise est dynamisée par les investissements des entreprises et des ménages, notamment, en raison des taux d'intérêt qui restent bas.

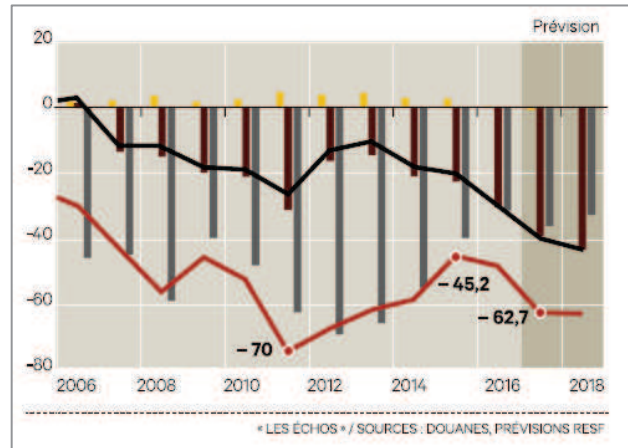
L'activité est cependant moindre que dans le reste de la zone euro qui devrait progresser de 2,2 % en 2017.

La dynamique de la consommation et de l'investissement des entreprises augmente les importations. Conséquence : le déficit du commerce extérieur devrait être en hausse de 15 milliards et atteindre 63 milliards en 2017, niveau également prévu pour 2018, en prenant l'hypothèse que le prix du pétrole n'augmente pas.

La balance commerciale

En milliards d'euros

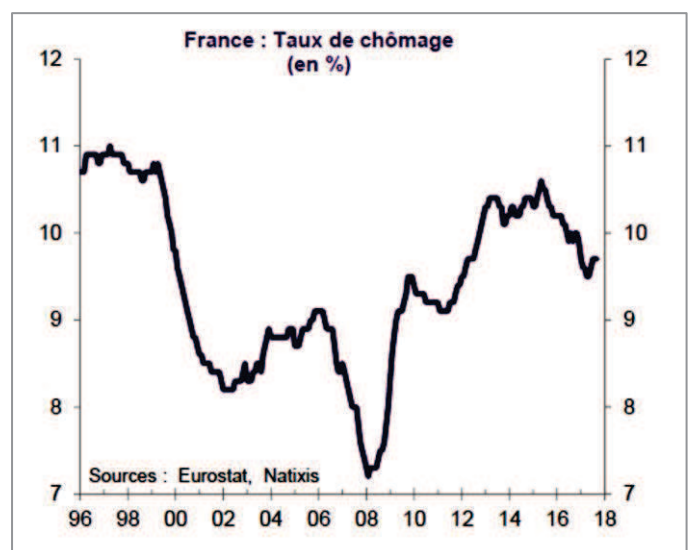
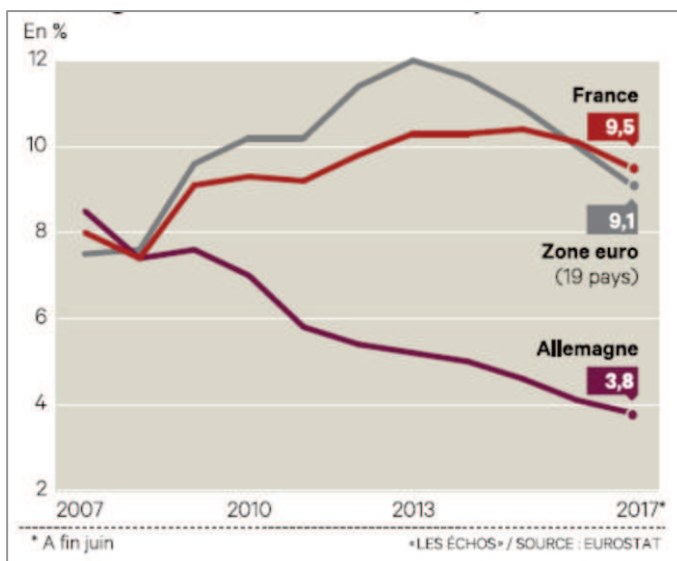
■ Secteur agricole ■ Produits manufacturés ■ Energie
— Solde commercial (FAB/FAB) — Solde commercial hors énergie



✓ Chômage, la France fait moins bien que la zone euro

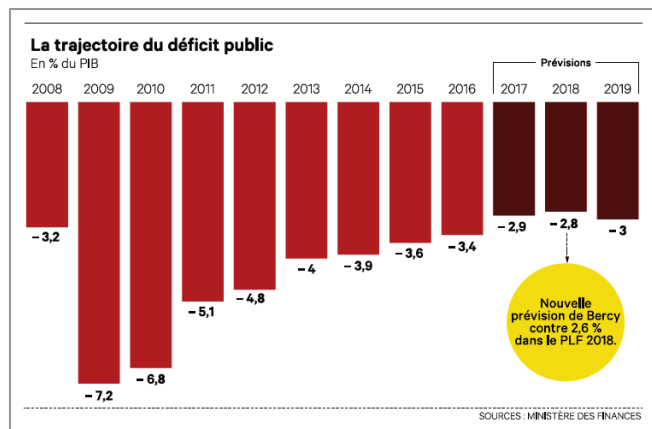
Les effets vertueux de cette croissance, qui dure depuis 18 trimestres dans l'Union européenne, se manifestent sur le front de la création d'emplois : le nombre total de personnes disposant d'un emploi dans la zone euro devrait atteindre un niveau record, portant le chômage à 9,1 %, soit le niveau le plus bas depuis 2009. La baisse du chômage, dans la zone euro, devrait se poursuivre en 2018 et 2019, pour revenir à un taux de 7,9 % dans deux ans.

Même si son chômage baisse, la France reste à la traîne de l'Europe, et notre région est particulièrement touchée.



✓ Une dette de 2.170 milliards d'euros et une trajectoire de déficit public sous la barre des 3 %

La loi de finances rectificative pour 2017 maintient la prévision d'un déficit public repassant enfin sous la barre des 3 % du PIB, ouvrant ainsi la voie à une sortie de la procédure de déficit excessif que connaît la France depuis plusieurs années. Il faut rappeler que la moyenne de déficit public de la zone euro est à 1,1 %. Mais la France n'est cependant pas exonérée d'obligation sur la réduction de son déficit structurel (hors effet de la conjoncture). La Commission européenne met en garde contre un risque de non conformité.



La loi de finances fixe des objectifs simultanés de baisse du déficit public de la dépense publique et des prélèvements obligatoires (-1 point) qui doivent conduire à un infléchissement significatif de la dette publique.

L'effort réclamé aux collectivités est important : la réduction du ratio d'endettement au sens de Maastricht (dette/PIB), qui diminuerait de 96,8 % en 2018 à 91,4 % en 2022, ne résulterait que de contributions très significatives du secteur public local (diminution de 2,9 points de sa part, avec la création d'un excédent de près de 22 milliards d'euros en 2022) ou des administrations de sécurité sociale (diminution de 4,3 points !), l'endettement de l'Etat continuant pour sa part à augmenter (augmentation de 1,8 points de PIB).

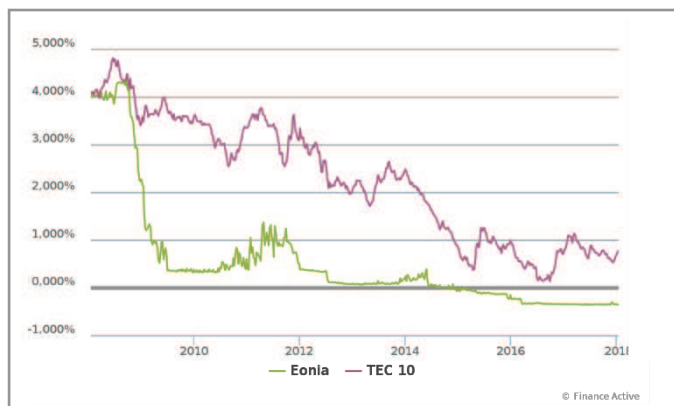
En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018/2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4	
Dont contributions des							
Administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0	+2,5
Administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4	-2,9
Administrations publiques sociales	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7	-4,3

✓ Des taux d'intérêt quasi nuls

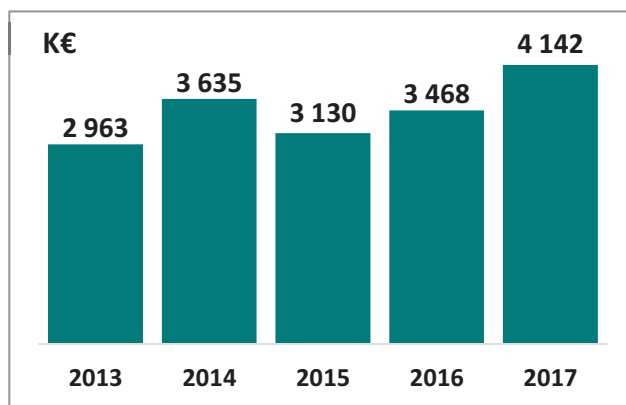
Couplés à une inflation faible, les taux d'intérêts sont toujours historiquement bas, qu'il s'agisse des taux longs ou courts, ce qui favorise les investissements et la reprise économique. Les marges des banques, pour les collectivités, ont également sensiblement baissé.

La dynamique des droits de mutation s'explique notamment par le niveau particulièrement faible des taux d'intérêt et par la progression régulière de la population de Perpignan (123.709 habitants au 01/01/2015, soit une progression de 15,36 % depuis 1999, 5^e plus forte progression des villes de plus de 100.000 habitants).

TAUX D'INTERET



DROITS DE MUTATION ENCAISSES PAR PERPIGNAN



(Source : Comptes administratifs)

✓ Les nouveaux désengagements de l'Etat

Tout comme les passeports depuis 2015, les cartes nationales d'identité sont désormais traitées depuis le 7 mars 2017 par les communes.

Or, seules 21 communes sur les 226 des Pyrénées-Orientales sont dotées d'un dispositif de recueil avec photo numérisée et prise d'empreintes digitales. Cela se traduit par une augmentation très sensible de la charge de travail (+60 % d'activités) qui a nécessité l'installation de deux stations supplémentaires, Perpignan disposant actuellement de sept stations. La contrepartie versée par l'Etat prend la forme d'une dotation forfaitaire revalorisée de 5.035 € à 8.530 €/station dans la loi de finances 2018. Cette dotation est dérisoire par rapport aux coûts réels générés par ces transferts de l'Etat.

Les mairies assurent également, depuis le 20 novembre 2016, les changements de prénoms mais aussi depuis le 1^{er} novembre 2017 l'enregistrement, la gestion et l'archivage des Pacs, précédemment gérés par les greffiers des tribunaux d'instance. Ces nouveaux transferts se font sans aucune compensation matérielle et financière.

✓ Les dispositions de la loi de finances 2018

• Les dotations versées par l'Etat

Si la Dotation globale de fonctionnement (DGF) ne diminue pas en 2018, de nouvelles ponctions sont opérées sur les variables d'ajustement. Les compensations versées par l'Etat baisseront donc pour financer les progressions.

Il faut rappeler que la DGF avait diminué de 10 milliards au cours du précédent gouvernement, entraînant une baisse cumulée de recettes de 24 M€ pour Perpignan en 4 ans.

La progression des mécanismes de péréquations verticales est malheureusement moindre (90 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) contre 180 M€ précédemment) ce qui réduira de moitié la progression de la DSU de Perpignan. Le montant global du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour la péréquation horizontale, est gelé définitivement à 1 milliard d'euros.

• **La réforme de la taxe d'habitation**

A compter de 2018, un nouveau dégrèvement est instauré, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020). Il est soumis à des conditions de ressources : moins de 27.000 € de Revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majorés de 8.000 € pour les deux demi-parts suivantes (soit 43.000 € pour un couple), puis de 6.000 € par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé entre 27.000 et 28.000 €. 17 millions de français seraient concernés. Le coût de la réforme est évalué par l'Etat à 3 milliards d'euros en 2018, 6,6 milliards d'euros en 2019 et 10,1 milliards d'euros en 2020.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux, intervenant par la suite, resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi.

• **La dotation de soutien à l'investissement local**

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), d'un montant de 665 M€. La DSIL est composée de deux parts :

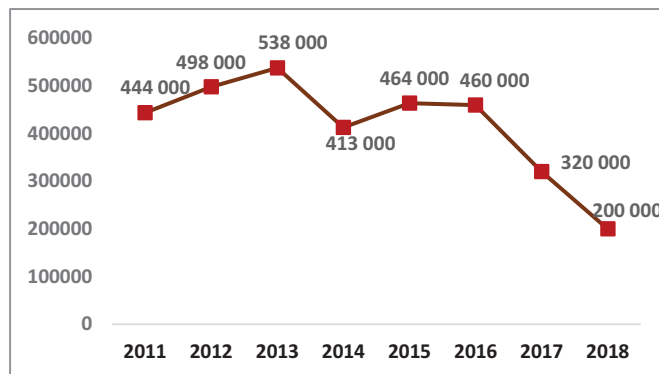
- La première part, dotée de 615 M€, pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logements, de développement numérique, de rénovations des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de constructions d'équipements liées à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- La deuxième part, dotée de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense, signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint, ainsi que les modalités de suivi.

Perpignan a bénéficié du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) à hauteur de 717 K€ en 2016 et 300 K€ en 2017. De nouveaux dossiers seront déposés en 2018.

- **La diminution des emplois aidés**

La baisse brutale des emplois aidés, annoncée pendant l'été, impactera négativement les comptes des collectivités.

LA REDUCTION DES CONTRATS AIDES AU PLAN NATIONAL



Désormais appelés Parcours emploi compétence (PEC), les Préfets peuvent faire varier le taux de prise en charge dans une fourchette de 50 à 60 % du SMIC brut. Les publics ciblés sont : les résidents en quartiers prioritaires, les chômeurs de plus de 50 ans et les demandeurs d'emplois handicapés.

- ✓ **La loi de programmation des finances publiques 2018-2022**

- **L'évolution des dépenses de fonctionnement fixée à 1,2 %**

Les collectivités territoriales participeront au redressement des finances publiques à hauteur de 13 milliards sur 5 ans.

Pour atteindre ce résultat, la loi de programmation fixe 2 objectifs :

- Le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur ne doit pas dépasser 1,2 %. Avec l'inflation prévue, cela revient à contraindre les collectivités à respecter les évolutions suivantes : 2018 : 0,2 %, 2019 : 0,1 %, 2020 : 0,2 %, 2021 : -0,55 %.
- L'évolution du besoin de financement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses du compte 16 (nouveaux emprunts minorés des remboursements seront plafonnés).

319 contrats proposés aux plus grandes collectivités :

- Pour plafonner l'augmentation « spontanée » des dépenses de fonctionnement autour de 1,2 % par an, l'Etat va signer un contrat avec chacune des 319 plus grandes collectivités, leur affectant un objectif individuel sanctionné par un mécanisme de bonus-malus qui reste à négocier. Il est probable que les écarts seront punis par des baisses de recettes un an plus tard.

Ces contrats devront tenir compte des efforts déjà réalisés, pour ne pas mettre au même plan des collectivités qui n'ont pas fait jusqu'ici d'effort pour maîtriser la dépense publique et d'autres comme Perpignan qui s'applique cette discipline depuis plusieurs années.

Ces contrats qui devraient être signés au 1^{er} semestre 2018, détermineront les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité concernée ainsi que les modalités selon lesquelles le respect de ces objectifs sera assuré. Afin de prendre en compte les spécificités des territoires, ces contrats devront être établis en tenant compte « des caractéristiques économiques, financières et sociales des territoires reconnus par la loi ». Dans le cadre des négociations que les préfets devront conduire avec les collectivités, ils pourront ainsi tenir compte de critères tels que : l'importance des charges de fonctionnement, les efforts d'économies déjà réalisés, le dynamisme démographique, les difficultés d'entretien des équipements, le taux de chômage, etc.

- **La capacité de désendettement**

Une nouvelle règle prudentielle, basée sur la capacité de désendettement, vient renforcer la règle d'or. Actuellement, la règle d'or interdit aux collectivités locales d'adopter un budget en déséquilibre et d'emprunter pour financer leur fonctionnement. Il convient de souligner que ces interdictions ne s'appliquent pas à l'Etat ! Mais le gouvernement veut aller plus loin en encadrant le ratio d'endettement qui sera décliné par catégorie de collectivité et inscrit dans le Code général des collectivités territoriales. Ce nouveau ratio vise à s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt pour les collectivités. Un mécanisme de correction sera défini et appliqué en cas d'écart dans la réalisation de l'effort.



Soucieux de cesser la baisse unilatérale des dotations de l'Etat, le gouvernement stabilise en 2018 les transferts financiers dont la DGF, mais les abondements sont moindres pour les dotations de péréquation verticale (DSU). Dans un même temps, les finances des collectivités vont être encadrées en 2 points : l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'endettement.

Les 322 plus grandes collectivités sont associées à l'effort de redressement des comptes publics : 13 milliards d'excédent seront dégagés en 5 ans par la limitation de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an jusqu'en 2022. Le ratio de désendettement est placé sous surveillance pour 1.300 collectivités pour limiter l'endettement local.

Comme nous le verrons plus loin, Perpignan respecte d'ores et déjà ces nouvelles règles qui s'imposent désormais aux collectivités.

PARTIE II – INVESTIR DANS UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX POUR ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS

L'attractivité d'un territoire génère des retombées fiscales et économiques, notamment, en termes de créations d'emplois. La qualité des équipements et des services publics permet d'attirer entreprises et habitants.

Depuis plusieurs années, l'investissement est donc priorisé, pour mettre en œuvre le projet de territoire, générateur d'attractivité. Perpignan fait partie des villes où l'investissement est le plus élevé.

Ce projet de territoire, adossé à celui de Perpignan Méditerranée Métropole, permet de se décliner en plusieurs axes.

☞ LE CENTRE-VILLE, CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

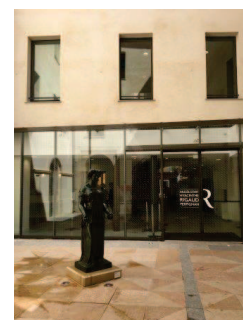
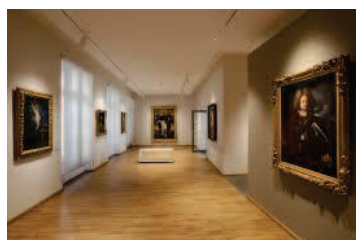
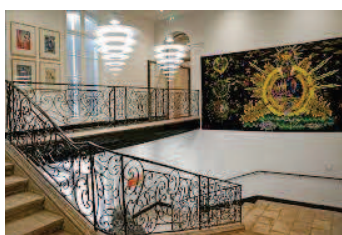
Perpignan soutient le centre-ville au travers d'actions concrètes visant à animer et attirer touristes, étudiants et activités.

☞ PERPIGNAN DESTINATION TOURISTIQUE ET DE CONGRES : DES REALISATIONS CONCRETES POUR ACCROITRE LE NOMBRE DE VISITEURS VENANT SEJOURNER DANS NOTRE VILLE

Plusieurs actions ont été menées pour faire de Perpignan une destination touristique tout au long de l'année, permettant d'apporter un soutien incontestable à l'économie, notamment dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces du centre-ville.

✓ Le musée d'art Hyacinthe Rigaud

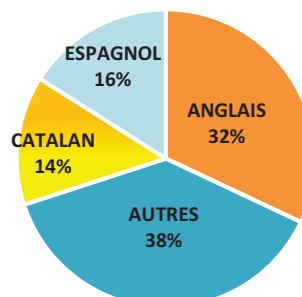
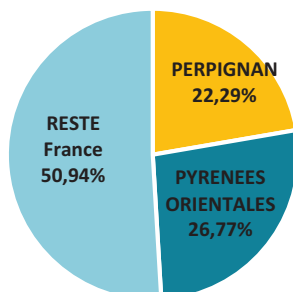
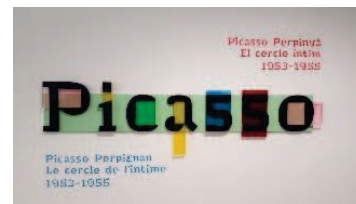
Après 3 ans de travaux et un investissement de 10 M€ TTC financé par la Ville (31 %), PMM (14 %) l'Europe (27 %), l'Etat (13 %), le Conseil Régional (15 %) le Conseil Départemental (0%), son ouverture le 24 juin 2017 s'est accompagnée d'un vif succès. La richesse des collections permanentes restaurées permet de découvrir le récit de l'histoire artistique et culturelle de Perpignan, matérialisée par un parcours chronologique et thématique.



L'exposition temporaire "Picasso-Perpignan, le cercle de l'intime 1953-1955" du 24 juin au 5 novembre 2017 a attiré 67.000 visiteurs.

La typologie des visiteurs est la suivante :

- 85,1 % de français et 14,9 % d'étrangers



L'ouverture du musée a donné incontestablement une impulsion à la fréquentation touristique de Perpignan, comme le démontre tous les indicateurs.

En 2017, 204.600 visiteurs ont été accueillis à l'office de tourisme et 490.000 personnes ont visité les sites patrimoniaux.

2018

La grande exposition estivale, qui se prolongera jusqu'aux vacances de la Toussaint (du 22 juin au 4 novembre), sera consacrée à Raoul Dufy qui a beaucoup peint durant les 10 années où il a résidé à Perpignan et dans le Roussillon.

✓ Un patrimoine historique exceptionnel

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Perpignan restaure avec l'aide de l'Etat son exceptionnel patrimoine civil et religieux. Il est un formidable atout pour le développement touristique de la ville et pour la nouvelle dynamique que nous souhaitons donner au cœur de ville. Sa mise en beauté est un axe prioritaire. De nombreux édifices sont désormais achevés. D'autres vont être restaurés.

2018

La chapelle du Tiers Ordre, seul temple décadaire de France, va faire l'objet de travaux sanitaires (1,1 M€) et les magnifiques peintures de J. Gamelin seront restaurées. Il en sera de même pour l'église des Clarisses (3,5 M€) dont les sondages ont également permis de découvrir de magnifiques fresques du XIX^e siècle. Enfin, l'intérieur de la Casa Xanxo (3,2 M€) sera aménagé pour y accueillir le Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine.

Des circuits de visites sont désormais mis en place avec une signalétique spécifique. L'application Perpignan 3D, téléchargeable gratuitement, permet par GPS d'effectuer un premier circuit de visites sur « Perpignan Gothique » avec des explications scientifiques et la reconstruction des sites en réalité augmentée.

2018

Un nouveau circuit « Perpignan militaire et moderne » sera opérationnel en juin.

La projection d'un film expliquant l'histoire de Perpignan est retransmise en boucle à la Casa Xanxo, à l'Hôtel de Ville et à l'Hôtel Pams pour accompagner les touristes dans leur visite et les inviter à utiliser l'application Perpignan3D.

Les bâtiments sont progressivement mieux éclairés et mis en valeur. Après le Castillet et la Loge de Mer, l'Hôtel de ville sera traité en 2018 ainsi que le théâtre de l'Archipel.

Tous ces lieux patrimoniaux sont ouverts à la visite gratuitement toute l'année de juin à septembre, de 10H30 à 18H30, 7/7 jours, et d'octobre à mai, de 11H à 17H30, avec fermeture le lundi.

✓ **Un embellissement des espaces publics**

C'est une priorité car l'investissement public est souvent générateur d'investissements privés. L'avenue Leclerc, devant le Théâtre de l'Archipel, ou les Halles Vauban et les halles Carré Arago sont des exemples particulièrement illustratifs.

Le centre-ville s'embellit par la piétonisation des espaces (la place de la Victoire était un parking il y a 10 ans !) et par la qualité des matériaux utilisés. Les rues sont progressivement pavées (en 2018, réfection rue de la Main de fer et place Desprès) de pierres en granit rose ; les espaces sont végétalisés.

✓ **L'office de tourisme à la Loge de Mer**

2018

L'office de tourisme va s'installer à la Loge de Mer, au printemps. La Ville a saisi l'opportunité d'en racheter la propriété commerciale pour faire de ce lieu, idéalement situé, le lieu d'accueil des touristes et le point de départ des visites guidées du vieux Perpignan.



La Loge de Mer, qui supporte l'un des pans les plus symboliques de notre histoire, revient briller au sein de notre patrimoine communal.

Au moyen-âge, notre ville possédait une industrie prospère basée en particulier sur la fabrication d'étoffes et de draps. La Méditerranée était déjà un lieu d'échanges commerciaux importants. Cette activité donnait lieu à de nombreuses contestations et les conseils demandaient la création d'une juridiction compétente pour les examiner. En décembre 1388, le roi Jean d'Aragon a donné le droit d'élire tous les ans deux « Consuls de la Mer », un assesseur et un juge d'appel.

La Loge de Mer était créée en 1397, le roi d'Aragon autorisait la construction d'une « llotge » qui prenait le nom de « Loge de la Mer ». Les fonds nécessaires à cette opération furent prélevés sur les droits payés pour toutes les marchandises qui entraient et sortaient du Roussillon et de Cerdagne par voie maritime.



La Loge de Mer suivit le déclin de l'industrie et du commerce, et c'est en 1752 que le Comte de Mailly transforma le rez-de-chaussée en théâtre. Pour ce faire, un beau plancher fut abattu et la chapelle, dont le célèbre retable dit de « la Trinité », fut transportée en l'église Saint-Jacques. Après une période où la Loge fut un hangar aux diligences, elle fut ensuite transformée à la fin du XIX^e siècle en café.

✓ Appel à projet de la Région « Grands Sites Occitanie »

Perpignan Méditerranée Métropole a manifesté son intérêt à participer à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie » en identifiant, conjointement avec ses communes membres, les sites remarquables inscrits dans son projet de territoire Terra Nostra.

Un « Grand Site Occitanie » est un site qui réunit un patrimoine architectural remarquable ou un site culturel à rayonnement international et disposant d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel dans sa zone d'influence qui en font un cœur emblématique. Ce doit être un site qui contribue fortement à l'attractivité du territoire. Elaboré dans le cadre d'une approche transversale, le projet « Grand Site Occitanie » croise les besoins potentiels et enjeux particuliers en matière de tourisme, culture, patrimoine, environnement, avec les attentes des visiteurs locaux, nationaux ou internationaux.

2018

La candidature de Perpignan Méditerranée à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie » s'articulera autour de 3 axes :

- **le secteur sauvegardé de la Ville de Perpignan qui constituera le cœur emblématique et le moteur principal de la labellisation « Grands Site »,**
- **les lieux patrimoniaux de visites emblématiques tels que le Palais des Rois de Majorque, le Mémorial de Rivesaltes, la Caune de l'Arago-Musée de Tautavel,**
- **une offre touristique à l'échelle du territoire Perpignan Méditerranée Métropole à destination des sites de loisirs comme point de départ de parcours mis en scène sur le territoire.**

La feuille de route stratégique territoriale et transversale sur 5 ans sera élaborée et permettra d'identifier les objectifs et actions à mettre en œuvre.

✓ Les animations touristiques

Sous la marque ombrelle culturelle « Perpignan en scènes », les délégations Tourisme, Culture, Patrimoine, Commerce et Affaires Catalanes se sont organisées afin de rendre attractive et visible l'offre événementielle de la Ville. Celle-ci s'inscrit dans la stratégie touristique de l'office de tourisme qui en a fait un véritable produit. Cette offre est incontestablement un levier d'attractivité et de rayonnement touristique.

2018

Au 1^{er} janvier, un service municipal « Animations » a été créé pour mettre en œuvre une stratégie globale d'événements mais aussi organiser, animer ou accompagner la réalisation d'animations tous publics qui rythmeront l'année en autant de rendez-vous de fêtes et de découvertes.

En complément des festivals qui donnent un coup de pouce à l'économie locale, voici les temps forts de l'événementiel pour 2018 :

- ♦ **Semaine Sainte - procession de la Sanch** (Vendredi 30 mars) : la Sanch, ses acteurs, ses monuments, ses symboles unissent par un lien à la fois immatériel et concret le Perpignan d'aujourd'hui à celui du début du XV^e siècle.
- ♦ **Sant Jordi** (mars/avril) : de la célébration de la Sant Jordi au désormais traditionnel concours de sardanes, le printemps passe aux couleurs catalanes à Perpignan. Un mois de fêtes et de rencontres dédié à la langue et à la culture catalanes, ponctué de manifestations phares réunissant un public toujours plus nombreux.
- ♦ **Feux de la Saint-Jean** (23 juin) : un florilège de traditions populaires catalanes est mis à l'honneur lors de cette grande fête du partage (mapping, spectacle pyromusical, chants, danses...)
- ♦ Les rendez-vous avec la culture populaire catalane en été (juillet/août) :
 - les **Ballades de sardanes** précédées de cours gratuits tous les lundis de l'été place de Verdun,
 - **Adifolk** (juillet) : la grande vitrine de la culture populaire catalane avec les cobles, balls de bastons, esbarts, havaneres...
- ♦ **Les Jeudis de Perpignan** (19 juillet au 30 août) : festival des arts de la rue. Déambuler en famille ou entre amis, se laisser surprendre au fil des rues et places par des musiciens exubérants et circassiens étonnants.
- ♦ **Journées du patrimoine** (deuxième week-end de septembre) : Perpignan, riche d'un passé original, est labellisée « Ville d'art et d'histoire » et « patrimoine XX^e siècle ».
- ♦ **Trobades médiévales** (octobre) : avec ses nombreuses animations, son marché médiéval, ses reconstitutions historiques, ses spectacles, ses concerts... les Trobades invitent le public à un grand voyage dans le passé, une façon ludique et imagée de découvrir Perpignan la Médiévale.
- ♦ **Noël à Perpignan** (décembre) : sa grande roue, son marché de Noël, ses manèges, ses pessebres, ses surprises... Dès le 1^{er} décembre, Perpignan scintille de mille feux. Entre l'exaltation de la fête et la douceur du climat, Noël se vit à Perpignan dans la tradition.

✓ Une programmation évènementielle

La culture est vivante et la Ville considère qu'elle se doit d'être partagée par le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, outre le fonctionnement des structures culturelles et la mise en œuvre d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), la commune organise ou soutient de grands évènements populaires fondés sur un haut niveau d'exigence artistique. Parmi ceux-ci, on notera la diversité et la renommée des festivals, tous soutenus financièrement et matériellement par Perpignan.

- ♦ **Festival Visa pour l'Image**, organisé par l'association Visa pour l'Image, est le plus grand festival international de photojournalisme, réunissant chaque année à Perpignan des milliers de visiteurs autour d'une même passion. Visa pour l'Image, c'est plus d'une vingtaine d'expositions gratuites dans toute la ville, invitant le public à découvrir de saisissants reportages réalisés par des photojournalistes du monde entier. C'est également des soirées-projections en plein air dans le somptueux cadre du cloître du Campo Santo, des rencontres avec les photographes, des rendez-vous aux stands des agences et des grandes marques de la technologie photographique. Une 3^e semaine de présentation réservée aux visites des classes des établissements scolaires de la région clôture la manifestation.
- ♦ **Festival OFF** (1^{er} - 16 septembre) : organisé par la Chambre de Commerce, le festival présente les travaux de photographes amateurs au travers de plus de 90 expositions de qualité réparties dans près de 80 commerces, restaurants, cafés, galeries...
- ♦ **Festival de Musique Sacrée**, organisé par la Ville depuis plus de 30 ans, durant la période de Pâques, convie le public à découvrir les plus belles pages de la musique sacrée emplies de spiritualité.
- ♦ **Festival Confrontation**, organisé par l'Institut Jean Vigo, est un festival de cinéma et d'histoire qui permet de confronter différents regards cinématographiques autour d'un thème renouvelé chaque année (Les arts à l'écran, Cinéma des Indes, La Ville au cinéma...). Installé en cœur de ville au cinéma Castillet, Confrontation présente une soixantaine de films - de la période du muet aux productions actuelles - suivis de rencontres et débats avec des historiens, des réalisateurs et professionnels du cinéma. Des expositions et des "Rencontres Ciné-Jeunes" complètent la programmation du festival.
- ♦ **Festival Ida y Vuelta**, organisé par l'association Casa Musicale à l'Arsenal espace des cultures populaires, est une manifestation gratuite destinée à tous les publics qui vient de fêter son 20^e anniversaire. C'est un festival, au cœur des réalités urbaines, qui fait la part belle à la présence bouillonnante des musiciens amateurs de la région.
- ♦ **Festival Meeting Of Styles (MOS)**, organisé par l'association perpignanaise Union Internationale de Street Culture (UISC)., représente chaque année l'étape française de ce qui est tout simplement l'évènement itinérant de référence en matière de Graffiti à l'échelle mondiale depuis plus de 15 ans, à l'Arsenal espaces des cultures populaires.
- ♦ **Festival International du Livre d'Art et du Film (FILAF)**, organisé par l'association Cogito, a pour objectif de diffuser et promouvoir les connaissances en art auprès du grand public en sélectionnant, présentant et primant les meilleurs livres et films à propos de l'art au plan international. Le FILAF a pour but de découvrir et de diffuser les films et les livres les plus originaux, beaux, accessibles et inspirés.

Durant une semaine le grand public et les professionnels se retrouvent autour de projections de films documentaires sur l'art et les artistes, d'expositions de livres, de conférences, tables rondes et signatures des plus grands artistes actuels.

- ♦ **Festival Live au Campo**, organisé par la société Prodway Production, a investi en 2017, pour la seconde année consécutive le Campo Santo, site majeur du patrimoine bâti de Perpignan, pour une série de cinq soirées de concerts exceptionnels, avec une programmation ambitieuse de différents genres musicaux. Accueillant des artistes de renommée nationale et internationale, le festival a pour ambition de devenir progressivement un grand rendez-vous sur la scène musicale estivale du Sud de la France.
- ♦ **Festival del Disc et de la BD (FID)**, co-organisé par la Ville et l'association FID, continue son chemin avec, depuis 2009, la bande dessinée associée aux galettes de vinyle. Cette manifestation est la plus grande foire euro-méditerranéenne du disque avec plus de 4 000 visiteurs pour l'ensemble du festival. C'est aussi un espace convivial de rencontres et d'échanges autour des métiers du disque, de la musique, de la BD, du livre et de la photographie.
- ♦ **Festival Jazzèbre**, organisé par l'association Strass, s'est attaché, au travers de ses programmations successives, à mettre en évidence les courants créatifs du jazz contemporain, sans oublier les musiques de répertoire et a cherché à explorer les rencontres entre jazz et musiques du monde.

Le festival accueille depuis ses 29 années d'existence, les plus grands musiciens français et bon nombre des grands noms de l'histoire du jazz mondial. Il est en outre particulièrement attentif à la scène émergente, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale.

- ♦ **Festival Aujourd'hui Musiques**, organisé par le Théâtre de l'Archipel, est un festival des "créations sonores" qui défend une approche ouverte, riche et éclectique, et multiplie les passerelles entre les différentes formes d'expressions contemporaines avec, depuis 2012, une présence accrue de la danse, du cirque, du cinéma et du multimédia. Des artistes et des compositeurs à la pointe de la création la plus actuelle, sans omettre les œuvres incontournables du 20^e siècle, sont à découvrir lors des différents spectacles proposés au Théâtre de l'Archipel. Autour des spectacles, le festival organise également des rencontres avec les artistes, des répétitions publiques commentées, des masters classes, des conférences et différents ateliers.
- ♦ **Festival Perpignan Art Déco** (juin 2018) : le PAD explore et célèbre tout ce que les années 20/30/40 ont produit de cinéma, littérature, musique, design... à travers des conférences, visites guidées, concerts, expositions...
- ♦ **Festival international de carillon** (tous les mercredis du 11 juillet au 8 août + le mardi 14 août) : depuis 2003, le festival international de carillon s'intègre dans l'offre culturelle estivale de Perpignan. Faire découvrir le plus ancien des grands carillons français, mettre en valeur le carillon en tant qu'instrument de musique et inviter des carillonneurs internationaux afin de programmer des concerts de qualité, sont les trois axes fondamentaux de cet événement unique dans le Sud de la France.

✓ Des outils culturels structurants de qualité

Outre le **musée d'art Hyacinthe Rigaud** déjà évoqué, Perpignan dispose, dans le domaine culturel, d'équipements de qualité renforçant l'attractivité de la ville et l'amélioration des conditions de vie des Perpignanais.

- ♦ Le **théâtre de l'Archipel**, labellisé Scène Nationale par l'Etat est un outil remarquable pour le spectacle vivant. Depuis son ouverture, il a multiplié par trois le nombre de spectateurs. Par la diversité de sa programmation, l'attention accrue portée à la médiation au travers de l'école du spectateur et de l'éducation artistique en direction du jeune public et l'accompagnement des artistes et des compagnies avec l'organisation de résidences, le Théâtre de l'Archipel est un acteur majeur d'une politique culturelle tout à la fois de proximité et de rayonnement voulue par la Ville et ses partenaires institutionnels.
- ♦ Le **Conservatoire à rayonnement régional (CRR)** dispense des enseignements à plus de 3 000 élèves, dont près de 1 400 sont scolarisés à Perpignan. Depuis 2015, les importants travaux de réhabilitation et d'extension permettent au CRR de fonctionner dans un équipement digne de sa notoriété nationale et internationale et d'offrir aux artistes en devenant l'opportunité de parfaire leur art et de le partager en se produisant devant le public.
- ♦ Le **réseau des bibliothèques**, structure composée de la médiathèque et des trois bibliothèques de quartier, compte près de 10 000 abonnés de tous âges et accueille annuellement plus de 320 000 personnes. Formidable outil au service du livre et du développement de la lecture, ce réseau a su également se rendre, d'une part, attractif par la diversité de sa programmation culturelle, l'originalité de son offre d'ateliers de pratique artistique et d'autre part, indispensable pour un très large public utilisateur de l'offre informatique multimédia et des ressources numériques en ligne grâce à son portail sur Internet.

Pour compléter le dispositif, la Ville apporte son soutien aux missions dévolues à la Casa Musicale, à la Cinémathèque euro-régionale, à l'Institut Jean Vigo et au Centre international de photojournalisme.

• **A l'Arsenal, espace des cultures populaires :**

- La **Casa Musicale**, créée sous l'impulsion conjointe de la Ville et du ministère de la Culture, a pour but de développer une action de formation et de mise en valeur des pratiques musicales actuelles des jeunes, en étant à l'écoute de toutes les spécificités culturelles de Perpignan, objectif qui s'affiche spectaculairement à l'occasion de « Ida y Vuelta », le festival qu'elle a créé il y a 20 ans.
- L'**institut Jean Vigo**, devenu Cinémathèque euro-régionale de Perpignan en 2006, fort de son important patrimoine, conserve et enrichit une collection de films et de non-films (affiches, ouvrages,...) parmi les plus importantes de France. Avec sa programmation de projections régulières d'œuvres du 7^e art ouvertes à tous les publics, l'organisation de conférences et d'ateliers d'éducation artistique et culturelle, sans oublier son festival « Confrontation », l'institut Jean Vigo participe activement à l'éducation à l'image des habitants du territoire et au rayonnement culturel de la cité.

- **Au couvent des Minimes :**

- Le **Centre international de photojournalisme (C.i.P.)** a été créé en 2015 par l'association Visa pour l'image, sous l'impulsion conjointe de l'association, de la Ville, du ministère de la Culture, de la Région et du Département.

Le C.i.P. a pour objectif de prolonger « Visa pour l'image » au-delà du temps du festival avec pour mission :

- héberger, conserver et tenir à disposition des chercheurs les œuvres de photojournalistes avec un espace de stockage de fonds photographiques adapté à la conservation d'archives photographiques physiques,
- initier et soutenir des projets destinés à valoriser le travail des photojournalistes grâce à des éditions, expositions, supports multimédia, rencontres,
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation à l'image.

Deux expositions, accueillant de nombreux élèves, sont organisées chaque année sur des sujets historiques.

- ✓ **Des équipements sportifs de très hauts niveaux participant à l'attractivité de la Ville avec des retombées touristiques**

- **Le haka va raisonner au stade Aimé GIRAL**

2018

En juin, le monde du Rugby à XV débarquera à Perpignan. La Ville a été désignée par World Rugby comme Ville hôte pour la Coupe du Monde de Rugby U20 qui se déroulera en France du samedi 26 mai au dimanche 17 juin 2018.



Douze nations, et non des moindres dans le monde de l'ovalie, participeront à cette compétition. Les experts du rugby considèrent cet événement comme majeur, car il révèle souvent les futurs grands internationaux.

La ville de Perpignan aura l'honneur d'accueillir la poule A avec la Nouvelle-Zélande (champion du monde en titre), l'Australie, le Pays de Galles et le Japon. Deux équipes logeront sur Perpignan et établiront leurs camps de base au Parc des sports et au stade Jean Laffon.



Au total six matchs de poule se joueront à Perpignan dont un explosif **Nouvelle-Zélande/Australie** ou encore un certain **France/Irlande**.

Aimé Giral sera aussi le théâtre d'une demi-finale de la compétition.

Au niveau économique, de nombreux visiteurs sont attendus pendant cette période, l'office de tourisme et le comité d'organisation du tournoi travailleront ensemble afin de proposer des packages (hôtellerie et restauration) et mettre en avant le patrimoine culturel de la Ville.

Perpignan va rayonner sur la scène internationale à travers cette compétition. A titre d'exemple, en 2016, cet évènement a été diffusé dans 110 pays, notamment sur ESPN dans les Amériques, Sky Sports en Angleterre et Canal+ en France. Au niveau des réseaux sociaux, les retombées sont également très élevées avec 1,53 million de vues sur Instagram, 13,9 millions sur Facebook et 7,7 millions sur Twitter.

2018

- **La compétition puis le Congrès de la Fédération Française de Rugby...**

Dans la continuité de la Coupe du Monde, le Congrès de la FFR XV se tiendra à Perpignan du 28 au 30 juin 2018 au Palais des Congrès et à l'église des Dominicains.

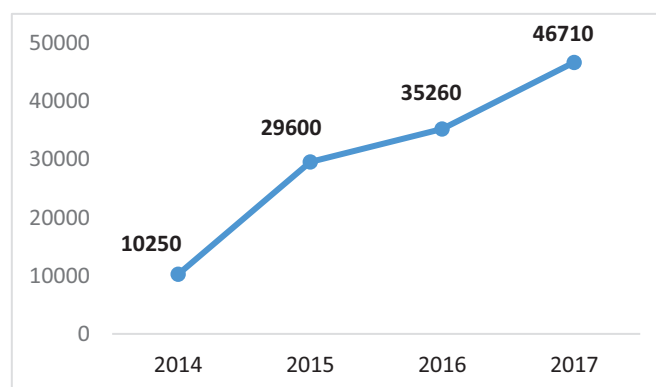
La totalité des congressistes, logera en centre-ville, représentant 2500 nuitées pour l'hôtellerie de Perpignan. Plus de 2000 repas seront servis et l'Office de Tourisme organisera un « city-break » spécifique avec un village partenaire composé de producteurs locaux et visites guidées du patrimoine historique perpignanais.



✓ **Perpignan, une destination de congrès**

Lieux d'échanges, de connaissance et d'innovation, mais surtout lieux de rencontres entre professionnels ou entre spécialistes, entre entrepreneurs et investisseurs, entre clients et fournisseurs, le Palais des congrès et des expositions de Perpignan participe à la dynamique économique et aux enjeux de développement territorial de la région.

**FREQUENTATION (NOMBRE DE JOURNEES PARTICIPANTS)
PALAIS DES CONGRES**



Le secteur du tourisme d'affaires, véritable filière d'excellence, concourt au rayonnement et à l'attractivité de la Ville et de son territoire, et se pose comme un générateur important d'emplois.

Les dépenses pour un congressiste s'élèvent en moyenne à 170€/jour (hors transport d'acheminement et hors droits d'inscription).

- La répartition par poste de dépenses :
 - 51% = hébergement
 - 23% = restauration
 - 14% = shopping
 - 7% = autres dépenses (visites, sorties, bien-être...)
 - 5% = transport

Des partenaires impliqués : près de 1500 chambres hôtelières conventionnées, traiteurs labellisés, un service intégré d'organisation clef en main. Les retombées économiques sont issues pour 70% des dépenses de séjours et pour 30% des dépenses d'organisation.

L'accueil de manifestations nationales et internationales (Festival International Visa pour l'Image, Congrès international PO2N, Congrès national de la toxicologie, Congrès national UNSA, Congrès Européen Fusion For Energy...) témoigne de la compétence de ses services, de la qualité des équipements et de l'attention réservée aux participants.

Depuis 2016, nous constatons une nette progression de l'activité séminaire.

En 2017, 41 congrès et séminaires ont drainé plus de 22 500 participants et pour le premier semestre 2018, le planning affiche complet avec de grands rendez-vous notamment le congrès de la CGT (mars), le congrès de la Ligue de l'Enseignement (juin), le Congrès de la Fédération Française de Rugby (juin), le Congrès International Biocontrol (septembre), le Congrès National FO (octobre)...



- La durée moyenne est de 2,4 jours.
- La taille moyenne des groupes de congressistes est de 587 personnes.

Avec l'accueil de plus de 20.000 participants en 2018 (soit 55.000 journées-participants dont 39.000 journées congressistes), l'impact des retombées économiques de l'activité est estimé à environ 6,6 M€.

Grâce aux investissements réalisés, sur le patrimoine historique, le musée Rigaud, les équipements structurants culturels et sportifs mais aussi l'embellissement de l'espace public et les animations tout au long de l'année, Perpignan devient une véritable destination touristique et de congrès, génératrice de retombées économiques, en particulier, mais pas uniquement sur le centre-ville.

Les résultats sont d'ores et déjà visibles et les fréquentations à la hausse en sont les illustrations les plus démonstratives.

↳ LE RETOUR DE LA FACULTE DE DROIT EN CENTRE-VILLE

Outre l'axe Perpignan destination, le retour de la Faculté de droit constitue l'autre axe majeur pour soutenir le centre-ville.

La phase 1 est achevée. 550 étudiants ont investi le campus Mailly, autour de 3 bâtiments construits et réhabilités : l'Hôtel de Mailly, le nouveau bâtiment jouxtant la médiathèque et l'aile Est et centrale de St Sauveur. Cet investissement de 10 M€ TTC a été financé par la Ville (37 %), PMM (18 %), l'Etat (24 %), la DRAC (7 %), le Conseil Régional (12 %) et le Conseil Départemental (2 %).

Les études sont lancées pour accueillir à la rentrée 2020, la totalité de la Faculté de droit en centre-ville :

- le théâtre municipal proposera un grand amphithéâtre en utilisation partagée avec le programme culturel,
- la bourse du travail accueillera la bibliothèque de droit,
- l'Hôtel Delacroix : l'administration,
- l'ancienne école Mme Rolland : la recherche et des salles de cours,
- une nouvelle aile sera aménagée à l'ouest du couvent St Sauveur (nouvel amphithéâtre et salles de cours).



Cette opération ramènera, au total, 2.000 personnes environ en centre-ville (étudiants, enseignants, administration).

Par ailleurs, la piste cyclable inter campus est opérationnelle. Des garages à vélos ont été installés ainsi qu'une navette/bus gratuite pour les étudiants.

L'effet induit est visible sur la place Rigaud, où des commerces vacants ont ouverts. L'université a entrepris une démarche en lien avec les commerçants et restaurateurs pour adapter leurs tarifs à la demande estudiantine.

Une résidence étudiante de 113 places a été livrée à côté du Conservatoire à Rayonnement Régional et un hôtel particulier a été aménagé rue de la Main de fer (OPH 66). Dans le même temps, nombre de propriétaires privés du secteur se sont engagés dans la réfection de leur logement pour mise en location.

Le retour de l'université au cœur de Perpignan va donner une impulsion incontestable à l'ensemble du centre-ville.

D'ores et déjà, 550 étudiants ont investi le nouveau campus dans les filières :

- L3 Droit, L3 AES, Master 1 et 2 Justice, procès et procédures ; Master 1 et 2 Droit des affaires ; Master 1 et 2 Administration publique ; Master 1 et 2 Droit comparé, Institut d'Etudes Judiciaires, soit au total 11 formations concernées (UFR SJE).

- DU Photojournalisme ; Master Patrimoine, soit au total 2 formations concernées (UFR LSH).

A l'horizon septembre 2020, avec la phase 2, 5 formations supplémentaires (UFR SJE) viendront en centre-ville, soit environ 850 étudiants supplémentaires :

- L1 et L2 Droit ; L1 et L2 AES ; Capacité en Droit.

LE PALAIS DE JUSTICE SUR LA DALLE ARAGO

Le maintien du Palais de justice en centre-ville a toujours été une priorité. Il y a déjà plusieurs années, la Ville avait proposé à l'Etat l'extension sur la dalle Arago, propriété de la Ville. Ce projet a finalement été retenu.

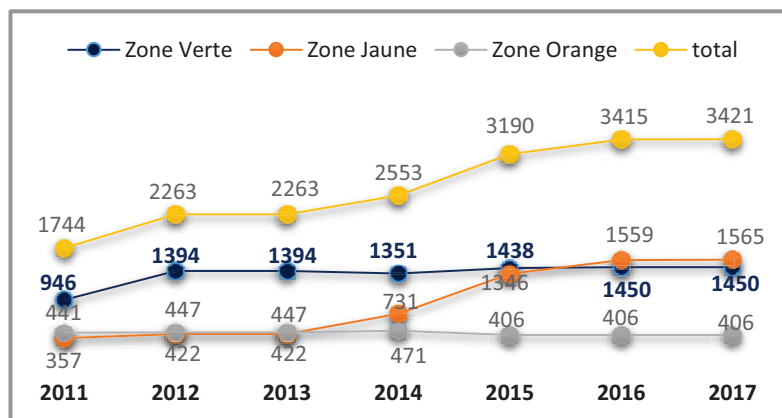
L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) travaille depuis plusieurs mois sur ce dossier qui a fait l'objet fin 2017 d'un cahier des charges d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une procédure de conception/réalisation avec dialogue compétitif. Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt de permis de construire au cours du 2^e semestre 2019.

La Ville a accepté de céder à l'Etat une partie des droits à construire sur la dalle pour permettre la réalisation de ce projet d'environ 50 M€.

UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT

✓ L'offre de stationnement s'est développée ces dernières années

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - NOMBRE DE PLACES PAR ZONE



Nombre de places doublées en 6 ans

✓ Une politique de prix adaptée

- Gratuité du stationnement de surface le samedi après-midi, le dimanche et le temps méridien 12H-14H.
- Parkings Arago et St Martin : 2 € entre 12h/14H et 2€ de 19H à 8H, 7j/7.
- Parking St Martin : 2€ de 8H à minuit, tous les samedis.
- Le stationnement résident pour 50 cts par jour, en zone verte et jaune avec le paiement par carte valable un an et rechargeable depuis les horodateurs.
- Développement de l'offre de stationnement en cœur de ville - 1.565 places sont disponibles : St Assisclé (gare TGV), théâtre de l'Archipel, places J. Moulin et J. Hachette, rue Vieilledent, dans les quartiers de la gare, du palais des Rois de Majorque, du bd Bourrat, parking Poncin rue P. Dupont et Cours Lassus ; 1 € la ½ journée, 2 € la journée en zone jaune.

Tarifs privilégiés en centre-ville

- Un dispositif offrant des tickets gratuits aux clients se rendant dans les commerces du centre-ville, cofinancé par la Ville, la CCI et les commerçants : les clients des commerces peuvent disposer d'une heure de stationnement gratuit.

2018

La Ville augmentera son aide pour les tickets gratuits pour les commerçants.

Augmentation du nombre d'arrêts minute (gratuité 20 minutes) sur la Ville, avec 53 bornes actuellement représentant 72 emplacements en cœur de ville.

👉 DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET DES AMÉNAGEMENTS DANS LES QUARTIERS

Le projet de territoire se décline aussi dans chaque quartier avec des équipements et aménagements bénéficiant à la population et aux habitants.

👉 EN 2018, DES OPERATIONS IMPORTANTES VONT SE TERMINER OU SERONT LANCEES

📍 Au Nord :

➡ Aménagement des berges de la Têt

- Coût global TTC : 5,8 M€
- Subvention obtenue lot 4 : Conseil régional (0,3 M€)
- Travaux : début janvier 2017 - fin juillet 2018



➡ Restructuration de l'avenue Joffre

- Coût TTC : 4,8 M€ (3 tranches)
- Travaux : début janvier 2017 - fin décembre 2018



➡ Création de la salle multisports, mas Casenove

- Coût TTC : 20 M€
- Travaux : début septembre 2018 - fin 2019



➡ Création d'une salle de boxe

- Coût TTC : 0,63 M€
- Subventions obtenues : Etat/Dotation politique de la ville (0,10 M€) ; Région (0,13 M€) ; CNDS (0,10 M€)
- Travaux début : septembre 2017 – fin : septembre 2018

➡ Aménagement de l'annexe mairie Al sol

- Coût TTC : 0,18 M€
- Travaux : 2018

➤ Le N-PNRU :

Démolitions DIAZ (maitrise d'ouvrage OPH-PM)

- Coût TTC : 3,7 M€
- **Travaux 1^{ère} tranche** (Bâtiment 4)
- Travaux démolitions : Janvier 2018



Création de jardins familiaux Vernet Salanque

- Coût TTC : 0,45 M€
- Travaux : Automne 2018



Création d'un espace de loisirs Vernet Salanque (à côté du centre culturel)

- Coût TTC : 0,24 M€
- Fin de travaux : été 2018



Traversée des quartiers (cheminement doux et signalétique)

- Coût TTC : 0,6 M€
- Début travaux : 1^{er} trimestre 2018

○ A l'Est :

➤ Requalification du square Bir-Hakeim

- Coût TTC : 2,1 M€
- Subvention obtenue : PMM (0,334 M€)
- Travaux : début novembre 2017 - fin novembre 2018



➤ Extension du parc Sant Vicens

- Coût TTC : 2,5 M€
- Etudes : 2018/2019
- Travaux : 2020



➤ Aménagement du chemin de la Roseraie (CU)

- Coût TTC : 0,7 M€
- Début travaux : 2018

➤ Création d'une Maison pour Tous (QPV Champ de Mars)

- Coût prévisionnel TTC : 2,04 M €
- Travaux : début septembre 2018 – fin novembre 2019

➤ Création d'un Relais d'assistante maternelle rue Tour de France (QPV Champ de Mars)

- Coût prévisionnel TTC : 0,54 M€
- Travaux : début juin 2018 – fin juin 2019

➤ Création d'un pôle de proximité (QPV Champ de Mars)

- Coût TTC : 2,5 M€
- Etudes 2018 - Travaux : 2019



○ A l'Ouest :

➤ Aménagement des centres sociaux rue des Grappes

- Coût : 0,19 M€
- Travaux : début septembre 2018 – fin décembre 2018

➤ Aménagement de l'avenue P. Pascot

- Coût TTC : 0,75 M€
- Début travaux : 2018 (1er tronçon) – 2019 (2ème tronçon)

➤ Aménagement de l'avenue J. Panchot

- Coût TTC : 1,7 M€
- Début travaux : 2018 (en 2 tranches)

➤ Aménagement de la rue B. Franklin

- Coût TTC : 0,15 M€
- Début travaux :

➤ Aménagement de l'espace Reichel

- Coût TTC : 0,3 M€
- Travaux : fin 2018

➤ Restructuration Ecole J.J. Rousseau et rue Courteline

- Coût TTC : 5,3 M€
- Subvention obtenue : PMM (1,5 M€)
- Fin des travaux : mars 2018

➤ Passerelle sur la Basse

- Coût TTC : 0,5 M€
- Travaux : début décembre 2017 - fin avril 2018



➤ Mise en service été 2018 - 2^e tranche de la rocade Ouest (maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental)

➤ Gymnase Garrigole (maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental)

- Coût TTC : 1,5 M€
- Participation Ville 50 %, plafonné à 0,7 M€
- Travaux : 2018

○ Au Sud :

➤ boulevard A. Briand

- Coût total TTC : 1,75 M€
- Fin des travaux début 2018



➤ Chemin de la Passio Vella, requalification dernière tranche

- Coût total TTC : 1,5 M€
- Fin des travaux : 2018



↻ Extension et rénovation de l'annexe la Lunette et mairie de quartier Sud

- Coût : 0,2 M€
- Fin des travaux : fin mai 2018

↻ La piste cyclable inter campus Cami Mailly

- Coût TTC : 1,1 M€
- Subvention obtenue : Etat (0,45 M€)
- Fin des travaux : début 2018



● En Centre-Ville :

↻ L'aménagement de la rue Foch (1^{ère} tranche)

- Coût : 0,4 M€ TTC
- Fin des travaux : avril 2018

↻ Rue Remparts Villeneuve

- Coût : 0,4 M€ TTC
- travaux : 2018

↻ Place Colonel Cayrol (départ allées Maillol)

- Coût : 0,3 M€ TTC
- travaux : 2018

↻ Boulevard Mercader : remplacement des arbres, réfection des trottoirs

- Coût : 0,45 M€ TTC
- travaux : février 2018

↻ Itinéraire piéton reliant le Campo Santo au jardin de l'Evêché

- Coût : 0,4 M€ TTC
- Subventions : obtenue : Région (0,64 M€) ; PMM (0,20 M€)
- travaux : en cours

↻ Place et voies autour du Conservatoire régional

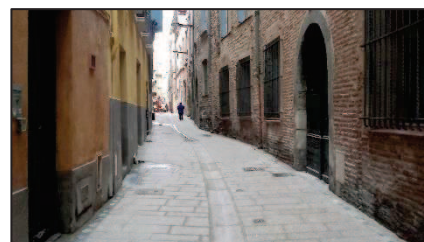
- Coût TTC : 0,9 M€
- Fin des travaux : mai 2018

↻ Pavement des voies du Centre Historique (Main de Fer/place Desprès)

- Coût TTC ; 0,5 M€
- Fin des travaux : mai 2018

↻ Trottoirs boulevard Clemenceau

- Coût TTC ; 0,45 M€
- Travaux : 1^{er} semestre 2018



☞ **UNE VILLE À DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE POSITIVE**

Nous l'avions annoncé l'an dernier, Perpignan a été officiellement labellisée Cit'ergie le 27 janvier 2017 aux Assises de l'Énergie à Bordeaux. **Elle est la 1^{ère} et la seule collectivité en Occitanie à être labellisée.**

Cette reconnaissance européenne atteste de l'importance de la politique « énergie/climat » de notre collectivité et de la qualité des actions menées par Perpignan depuis l'adoption de son programme en décembre 2012 (programme qui a été amendé jusqu'en 2020).

Le rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable, qui vient de vous être présenté, illustre d'ailleurs les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial et les pistes d'amélioration pour l'avenir.

Sur les 264 actions prévues dans le Plan Climat, 215 sont engagées (dont 73 terminées), soit plus de 81% du programme !

2018

Comme chaque année, une majorité des investissements réalisés par Perpignan s'inscrivent dans le cadre de ce Plan Climat pour :

- **Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine :** suivi du Contrat de Performance Énergétique (CPE), poursuite du programme pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments avec :
 - la rénovation importante de l'école Ludovic Massé (remplacement du chauffage électrique par de la géothermie et isolation complète du bâtiment),
 - les travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Maison pour tous au Champ de Mars qui démarreront cette année,
 - le second programme de rénovation de l'éclairage public qui entre en phase opérationnelle cette année (développement de la télégestion, remplacement des luminaires boules par des leds et pose d'appareillages électroniques permettant de réduire la puissance à certaines heures).
- **Soutenir la rénovation du parc immobilier :** une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat sur la gare a été votée en septembre 2017 pour 5 ans (des aides spécifiques sont accordées par la Ville et un nouveau volet dédié aux copropriétés est mis en place) ; de nouvelles aides aux copropriétés sont également instaurées dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat sur le centre historique.
- **Développer le partage de l'espace public au profit des mobilités actives :** les travaux d'aménagement de l'av. Joffre, commencés en 2017, se poursuivront jusqu'à la rue J. Bart (réalisation d'une piste bidirectionnelle, réorganisation des stationnements et élargissement des trottoirs) ; l'av. Maréchal Foch sera partiellement réaménagée afin d'améliorer le partage de la voirie au profit des piétons ; enfin les travaux d'aménagement d'une passerelle piétonne pour enjamber la Basse sur le quartier Saint-Assisclé devraient s'achever à la fin du premier trimestre 2018.

- **Développer la place du végétal en ville** : à la fois parc patrimonial et principal poumon vert en centre-ville, le square Bir-Hakeim est entièrement réaménagé (amendement des sols, plantations, redéfinition des cheminements...).

Lancée en 2017, l'opération « Fleurs des Villes », qui instaure un permis de végétaliser pour une partie de l'espace public, a connu un franc succès et se poursuivra en 2018, tout comme l'aménagement des plantes grimpantes en centre-ville.

A noter que l'exemplarité de notre action est reconnue au niveau national, ce qui, dans un contexte de restriction budgétaire, nous permet malgré tout d'obtenir des financements pour mener des actions concrètes et d'être retenus dans le cadre d'appel à projets.



Le projet de territoire défini pour la durée du mandat est dans une phase active de réalisation.

Les retombées en termes d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie des Perpignanais sont d'ores et déjà visibles et mesurables, en termes démographique (Perpignan, 5^e ville pour la croissance de sa population 1999/2015) ou en termes de richesses créées (Perpignan, 2^e ville pour la croissance des bases brutes du foncier).

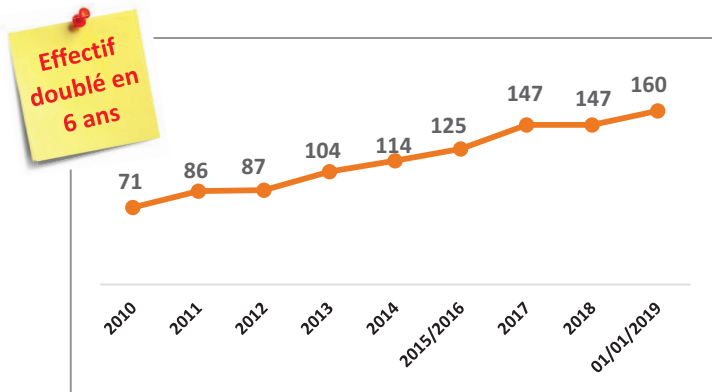
C'est le résultat du cercle vertueux de l'investissement et de l'ambition de Perpignan pour rester attractive dans un contexte concurrentiel et économiquement difficile, tout en impulsant des actions pour promouvoir la qualité de l'environnement qui nous positionne parmi les villes les plus en avance dans ce domaine.

PARTIE III – RESOUDRE EFFICACEMENT LES PROBLEMES DES PERPIGNANAIS : LA PROXIMITE AU QUOTIDIEN

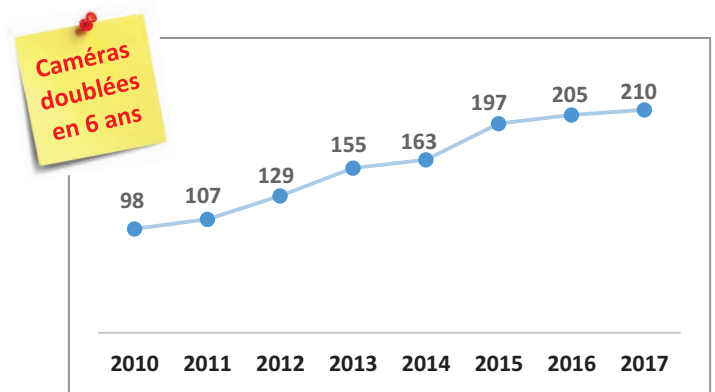
Le rôle premier d'un service municipal efficace est d'être à l'écoute de ses habitants pour répondre aux mieux aux multiples attentes, savoir se rendre disponible et réactif en permanence. La proximité au quotidien s'est développée et renforcée au fil des années par une territorialisation des services dans les quartiers et une présence accrue des agents sur le terrain, développant la relation à l'usager alors que dans le même temps les outils numériques mis en œuvre offrent un service municipal au citoyen 24 h/24.

✓ La sécurité des Perpignonais

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE



EVOLUTION DU NOMBRE DE CAMERAS



Désignée comme la première préoccupation des Français en 2017, la sécurité faisant écho à la lutte contre le terrorisme, est devenue un enjeu majeur dans toutes les grandes villes de France.

Avec 1 policier pour 850 habitants, **Perpignan est aujourd'hui la 1^{ère} ville de plus de 100.000 habitants pour le nombre de policiers municipaux par habitant**. Notre police s'est renforcée avec un effectif de 147 agents et de 205 caméras de vidéo-protection sur la voie publique, des équipements performants (taser, armements 9 mm, caméras-piétons en 2018) et une professionnalisation des agents grâce à un plan de formation performant et ambitieux.

EFFECTIF POLICIERS MUNICIPAUX – MOYENNE PAR HABITANT

Rang	Commune	INSEE pop totale 2014	Nombre PM	moyenne par habitant
1	PERPIGNAN	122 414	144	850
2	NICE	347 636	386	901
3	NIMES	154 349	168	919
4	SAINT-ETIENNE	173 504	161	1078
5	ORLEANS	118 601	107	1108
6	METZ	119 775	85	1409
7	AIX-EN-PROVENCE	145 763	97	1503
8	MONTPELLIER	279 845	183	1529
9	TOURS	139 507	90	1550
10	LYON	514 707	330	1560

Perpignan, 1^{ère} Ville en nombre de policiers municipaux par habitant

(Source : Ministère de l'intérieur (DLPAJ) Effectifs police municipale au 31/12/2016)

La police municipale répond aux exigences d'interventions de proximité avec la spécificité de brigades à VTT. Au-delà de la souplesse du mode de déplacement, le VTT offre au policier une technique d'interpellation, de poursuite mais également de défense. Première formation de ce type à être inscrite au catalogue national de formation du CNFPT 2018, elle va désormais être proposée aux polices municipales de France et enseignée à Perpignan.

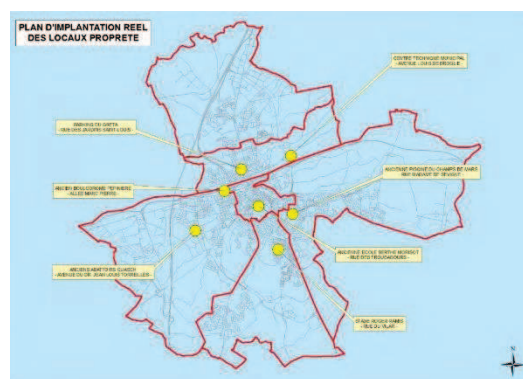
En 2017, la police municipale a réalisé 32.754 interventions, a procédé à 924 interpellations, a participé à 33 opérations conjointes avec la police nationale. Le dispositif de caméras de vidéoprotection a permis de procéder à 6.762 signalements, l'interpellation directe de 38 individus ; il a été sollicité à 275 reprises par la Police Nationale pour obtenir des images dans le cadre d'enquête.

Perpignan est sur les rangs pour être ville pilote de la « Police de sécurité du quotidien » décidée par le gouvernement.

✓ La propreté

Parce qu'elle est le reflet de la qualité du cadre de vie, qu'elle est un élément essentiel de l'image touristique, la propreté urbaine est un enjeu majeur de l'action municipale, qui y consacre l'un de ses plus gros budget avec 9,1 millions d'euros par an.

La propreté urbaine est aussi devenue un enjeu de société, c'est l'affaire de tous. Lutte contre les dépôts sauvages, contre les déjections canines, enlèvement des tags, graffitis et affichages sauvages, ramassage des corbeilles, et bien sûr nettoyage des rues et trottoirs,... C'est une attention de chaque instant que les services municipaux déploient pour assurer l'entretien de l'espace public, en complément de l'action de collecte des déchets assurée par la Communauté Urbaine dont c'est la compétence.



Pour atteindre les objectifs d'une ville propre, Perpignan s'est engagée, dès 2015, à la mise en œuvre d'un plan d'actions propreté ambitieux décliné en 3 axes.

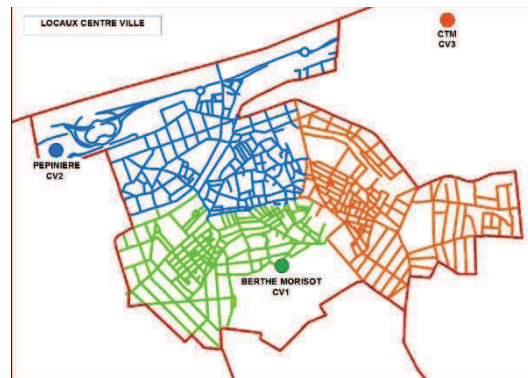
• Organisation optimisée du service

La réorganisation du service Propreté s'inscrit dans une démarche de sectorisation pour davantage de proximité.

Ainsi, en 2017 ont été ouverts les trois derniers locaux décentralisés de la Propreté Urbaine (Sud, Est et Centre Historique) portant à 7 les points d'ancrage qui permettent à chaque quartier une affectation de l'ensemble des moyens humains et matériels dédiés au secteur concerné :

- Pour être au plus près du terrain, cela se traduit par une augmentation du tonnage cumulé collecté (+59%) et dans le même temps une baisse du coût d'exploitation (moins 6 % de kilomètres parcourus, moins 10 % de carburant consommés).

- Par une formation adaptée, une organisation optimisée des outils et du temps de travail, une baisse des accidents du travail de 18 % a été enregistrée en 2017 chez les agents de la propreté urbaine.
- Par la mise en place d'une application Exo Gestion Relation Usager, le traitement des doléances exprimées par les usagers, permettra en 2018 d'optimiser le temps de réponse à la demande exprimée par l'habitant.



• Nouveaux outils et matériels associés à une modification de méthodes de travail

- Des cycles triporteurs électriques ont été déployés, pour une action d'ilotage plus rapide en secteur piéton notamment pour compléter l'action des balayuses et laveuses mécaniques et favoriser le tri sélectif.
- Des véhicules électriques de lavage ou de collecte remplacent peu à peu les anciens matériels et favorisent le développement écologique et l'environnement sonore.
- Des aspirateurs urbains, jets à haute pression, décapeuses, soufflettes, motocrottes, véhicules divers : l'utilisation optimisée de ces outils et matériels a nécessité une modification dans les méthodes de travail. Par la mise en place du nettoyage industriel des tenues de travail, et son renouvellement, les agents ont une identification valorisante auprès de la population.
- En 2017, la presse nationale s'est intéressée à Perpignan pour son expérimentation d'une nouvelle méthode unique en France de nettoyage des chewing-gums sur la voie publique : la cryogénisation.
- Les modifications de modes de collectes avec le développement d'implantation dans les quartiers de containers enterrés (et en 2018 les containers aériens à grande capacité) ont offert à la population un maintien du service et un renforcement de la collecte sélective, tout en apportant une qualité en termes d'image à l'espace public. Cependant, l'enjeu reste aujourd'hui de lutter contre le dépôt de déchets sauvages aux abords de ces containers.



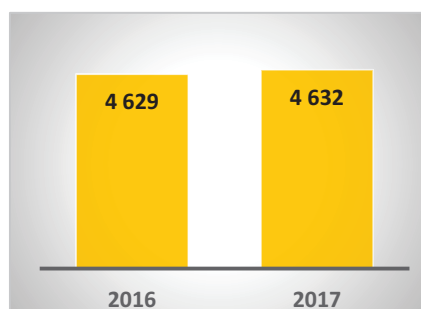
• Sensibilisation/répression :

- Chaque mairie de quartier compte 2 agents de la brigade environnement qui réalisent une action de médiation auprès des contrevenants en rappelant les règles de collecte des encombrants et déchets verts, et de façon plus générale incitent à un comportement citoyen et au respect du travail de nettoyage réalisé chaque jour.
- Une « journée de la propreté » est organisée dans chaque quartier. Elle a pour objectif d'informer et responsabiliser la population au maintien d'un espace public propre et à la réduction des déchets, mais aussi de présenter l'organisation et les moyens du Service Propreté Urbaine.
- Le dialogue avec les commerçants pour la collecte des cartons ou avec les riverains pour adapter la collecte au plus près de leurs besoins a permis d'engager une action favorable à l'amélioration de l'action propreté.
- S'appuyant sur l'arrêté municipal précisant la responsabilité de chacun et les contraventions encourues en cas de non-respect de l'espace public, la Force Action Propreté est une équipe de policiers municipaux qui a dressé près de 603 contraventions en 2017, pour dépôts sauvages ou déjections canines.

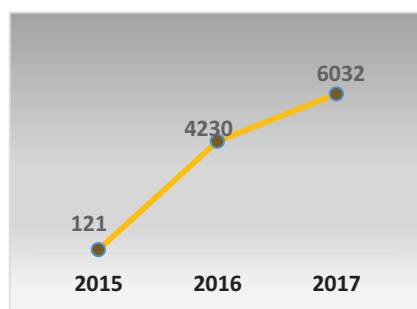


FORCE D' ACTIONS PROPLETE

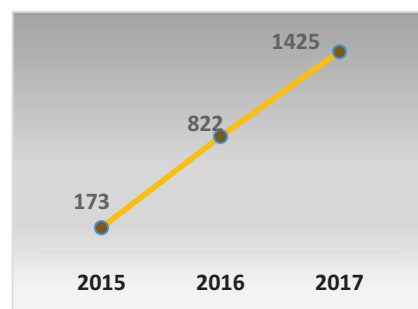
TONNAGE COLLECTE



NOMBRE D'INTERVENTIONS



CUMUL DES CONTRAVENTIONS



• Les signes encourageants de 2017

- Obtention de la 1^{ère} étoile du Label Eco-Propre, décerné par l'association des Villes pour la Propreté Urbaine.
- Perpignan 2^{ème} Ville de France au Palmarès « 30 millions d'amis » des villes où il fait bon vivre avec son chien.

Quelques chiffres

- ♦ 4.800 tonnes de dépôts ramassés par an
- ♦ 144 tonnes de cartons récupérées auprès des commerçants
- ♦ 7 tonnes de déchets enlevées par semaine sur les marchés de la Ville
- ♦ 10.880 litres de crottes de chiens ramassés toute l'année
- ♦ 2.000 tags enlevés par an, soit 1.540 litres de peinture utilisés

✓ Des services au plus près des habitants

Les mairies de quartier sont les portes d'entrée du maillage de notre territoire au service de tous les habitants. Elles ont fait la preuve de leur succès avec une hausse constante de leur fréquentation. Deux critères de qualité de service sont exigés : la réception des habitants par un personnel polyvalent, des locaux bien situés et fonctionnels.

• **Accueil du public**

Les locaux des mairies de quartier ont fait l'objet d'aménagements fonctionnels et agréables pour favoriser l'accueil croissant du public qui vient effectuer au plus près de chez lui ses démarches administratives : cartes d'identité/passeports, inscriptions sur les listes électorales, inscriptions scolaires et à la cantine,... vient chercher tout renseignement utile à la vie d'un habitant, mais aussi faire part de ses doléances ou suggestions concernant son cadre de vie.

2018

La restructuration de la mairie de quartier Al Sol au Bas Vernet verra au cours de l'année 2018 son espace d'accueil du public aménagé dans la halle qui jouxte l'actuel bâtiment pour être plus agréable et fonctionnel.

Un accès, par le 52 rue Foch, sera aménagé et ouvert au public pour accéder plus aisément aux services à la Population et à l'Etat Civil

• **Animation du territoire**

Par l'organisation de fêtes de quartier, la coordination des fêtes des voisins (70 points recensés en 2017), la mise en place d'expositions d'artistes locaux, la mise à disposition de locaux et l'octroi de subventions pour les associations de quartiers, les mairies de quartier encouragent et coordonnent l'animation de son secteur. Elles créent ou maintiennent le lien social indispensable à la vie d'un quartier, et s'appuient pour cela sur des interlocuteurs essentiels que sont les commissaires et les associations de quartier.

✓ Le numérique pour être plus proche des citoyens, plus réactif à leur demande

• **Le numérique s'est mis au rendez-vous de la proximité, et du service à l'utilisateur.**

Pour plus de mobilité, l'**Application Perpignan** est venue compléter le site Internet de la Ville : les informations sont accessibles 24 h /24, et l'habitant participe en direct à l'amélioration du cadre de vie avec la rubrique « Signaler un problème » qui permet à tout citoyen de localiser, photographier, décrire et signaler instantanément aux services municipaux un problème de voirie, propreté, sécurité, espaces verts....

- La création d'un portail famille, pour une simplification de toutes les démarches administratives :
 - Etat-Civil prise de rendez-vous pour établir un passeport ou une Carte Nationale d'Identité, demande d'une fiche d'état civil,...
 - Paiement de la cantine en ligne.

- Inscription sur les listes électorales.
- Inscription au dispositif Fleurs des villes...
- Accès à une cartographie instantanée des travaux en cours dans la ville.
- Portail de services en ligne du réseau des bibliothèques.
- Mise en place avec les commerçants d'un site dédié.

- **Pour un travail plus réactif et coordonné des agents municipaux sur le terrain**

- Plateforme « Gestion Relation Usager » qui permet une traçabilité des demandes et une action concertée en transversalité, pour apporter une réponse concrète et réactive aux demandes.
- En phase expérimentale : la mise en place d'une application « EXO GRU » pour que les agents de maîtrise œuvrant sur l'espace urbain, renvoient en instantané la réalisation du travail réalisé sur le terrain.

✓ **L'information et la relation à l'utilisateur**

Etre à l'écoute des doléances, informer de nos actions, animer le territoire ... la Ville reste attachée au principe de dialogue et renforce le débat avec l'ensemble des habitants, sur tous les projets, si petits soient-ils....

- Réunions publiques de concertation, enquêtes de proximité en porte à porte, Conseil de quartier, Conseil citoyen, cafés-débat, voisins vigilants.... Ces rencontres abordent souvent une nouvelle façon de dialoguer avec les citoyens.
- Faire et faire savoir : le Journal de Perpignan distribué tous les 2 mois dans les boîtes aux lettres, les publications thématiques disponibles dans les points d'accueil, la newsletter hebdomadaire, le site internet,sont autant d'outils d'information incontournable pour l'information des habitants.
- Informer par courrier du démarrage de chaque chantier de proximité.

✓ **Favoriser l'accès aux soins**

- **L'accès aux soins est un des axes prioritaires du Contrat Local de Santé de la ville de Perpignan.**

Améliorer l'offre de soins mais aussi et surtout la qualité de ces soins pour les patients en y incluant l'éducation et la prévention santé, sont les objectifs de la Mission Santé Ville qui tisse et anime des partenariats pour agir auprès des Perpignanais en ce sens.

- Mise en place fin 2017 du dispositif « bouger sur ordonnance » qui permet aux médecins de prescrire une activité physique pour se prémunir ou vivre mieux avec une maladie chronique. Quatorze clubs sportifs se sont inscrits dans ce dispositif et réservent un accueil privilégié aux personnes orientées par leur médecin pour bénéficier d'une activité favorable à leur santé.

- Le volet « nutrition santé sport » du Contrat Local de Santé a développé un programme d'actions pour les Perpignanais de tous les âges de la vie : « manger bouger » dans les crèches et les écoles ; ateliers équilibre pour les seniors ; programme sport dans les quartiers ; Fitdays ; ateliers nutrition dans les quartiers... autant d'actions couronnées par le label Ville Vivez Bougez

- **Le projet d'une maison de santé pluri-professionnelle universitaire,**

Ce projet est né du constat alarmant que le nombre de médecins généralistes exerçant à Perpignan ne cesse de diminuer car ils ne trouvent pas de successeurs : 25 à 30 médecins partiront d'ici 5 ans, soit environ 12 500 patients sans médecins.

Attirer les jeunes médecins en centre-ville nécessite une structure de grande ampleur, innovante, avec une organisation coordonnée entre divers professionnels de santé. Portée par une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, elle devrait accueillir : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, psychologues, pédicure, sage-femme, orthophoniste, diététicienne,... Sa labellisation universitaire permettra l'accueil de professionnels en formation (interne en médecine générale de la Faculté de Montpellier).

La Ville accompagnera fortement ce projet en mettant à disposition et en aménageant des locaux dédiés en centre-ville, et accompagnant en termes d'ingénierie par la présence de l'équipe de la Mission Santé Ville dans les murs de la Maison de Santé.

2018

Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire en centre-ville et déménagement des locaux du Service hygiène et Santé place des Orfèvres.

✓ Un service public de qualité

Perpignan développe un service public de qualité, auréolé de nombreux labels ou distinctions. Perpignan se situe dans de nombreux domaines parmi les toutes premières villes de France. Nous pouvons citer notamment :



✓ Une politique éducative de qualité

Perpignan a fait de l'éducation un de ses premiers budgets. Ainsi, 863 agents municipaux travaillent dans les écoles, soit plus que les moyens humains alloués par l'Education nationale (710 agents).

La Ville agit à plusieurs niveaux aux côtés des parents, de l'Education nationale, des acteurs éducatifs et associatifs et intervient sur tous les leviers favorables à la réussite des enfants : locaux et matériel, santé, restauration scolaire, accueil périscolaire, éducation artistique, culturelle et scientifique, éducation sportive et apprentissage de la natation.

Afin de permettre une continuité éducative avec le temps scolaire, la ville de Perpignan offre un accueil périscolaire matin, midi et soir. C'est un choix essentiel pour permettre aux enfants de bénéficier d'activités éducatives complémentaires de l'école, tout en permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

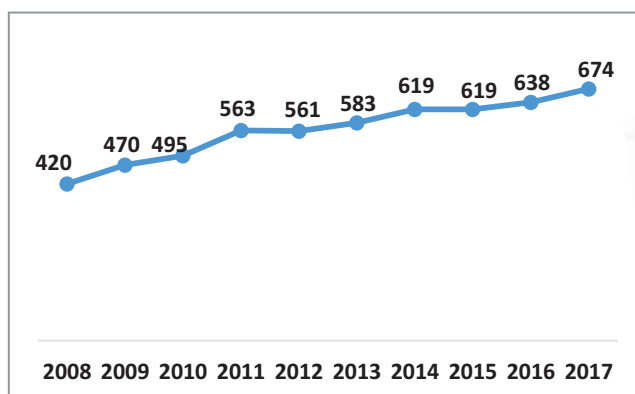
• Petite enfance

En 2017, le nombre de places dans les crèches de la Ville de Perpignan a été augmenté de 15 % en accueil collectif.

Le nombre de places dans les crèches en gestion municipale est passé de 300 en 2008 à 386 en 2017. Les crèches privées sont soutenues financièrement dans une première phase par la Ville.

Le nombre de places a progressé de 60 % en 9 ans.

EVOLUTION DES PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF



Places en crèche
+60 % en 9 ans

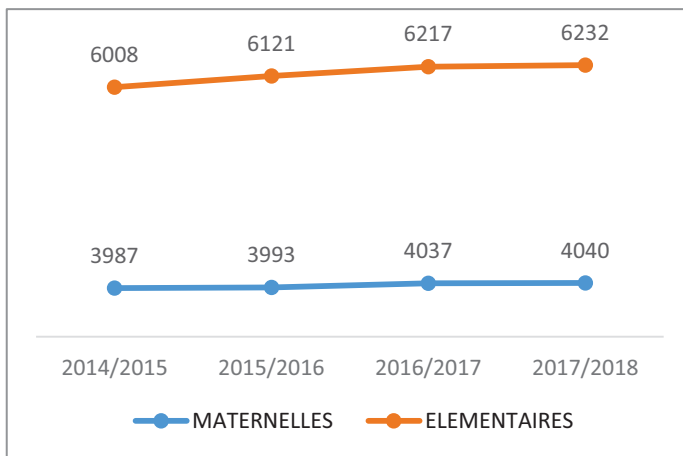
- Soutien aux assistantes maternelles

2018

Un troisième Relais Assistantes Maternelles – RAM - situé au Centre de Perpignan ouvrira ses portes, pour une meilleure couverture du territoire.

• Education

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DE 2014 A 2017



10.272 enfants sont scolarisés en 2017/2018 soit 2,77 % de plus qu'en 2014/2015.

Lors de la rentrée scolaire 2017/2018, 12 classes de CP classées en Réseau d'Education Prioritaire + (REP) ont été divisées, avec l'affectation de deux enseignants par classe. Aucune extension de groupe scolaire n'a été faite, suite à ces nouvelles orientations.

Les enseignants fonctionnent en général sur la base d'un co-enseignement par demi-groupes. En concertation avec les équipes enseignantes, la Ville a équipé des locaux disponibles pour les affecter en salles spécifiques à chacune des classes dédoublées.

2018

2018/2019 : prévisions de dédoublement d'une part des CE1 en REP+ et d'autre part des CP en REP, ce qui représentera 40 classes de CP et CE1.

• Classes à projets : mise en place de projets sur les écoles de la Ville

La Ville de Perpignan se positionne aux côtés de l'Education Nationale en œuvrant à la qualité des contenus éducatifs des écoles et en renforçant leur attractivité, dans le souci d'allier tous les temps de l'enfant. Un effort particulier a été fait en développant les classes à projets : les élèves de ces classes ont accès à une des thématiques définies en commun (chant, sports, danse, langue) sur les temps scolaires et périscolaires, en bénéficiant d'intervenants de qualité (Conservatoire, Clubs sportifs...). Le financement en est assuré par la Caisse des Ecoles, avec l'appui de partenaires essentiels (DDCS, PMM Conservatoire...).



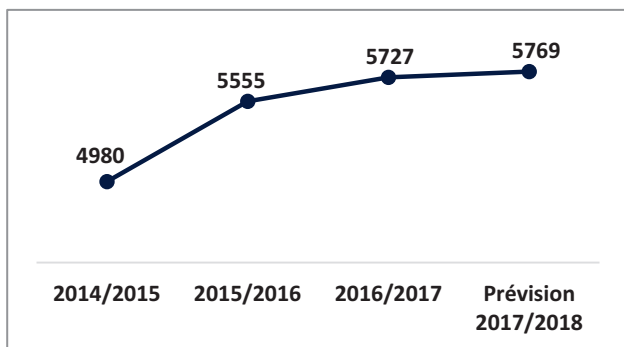
- Par ailleurs, durant cette année scolaire 2017-2018, 22 classes de maternelles sont engagées dans l'action « manger bouger ».
- Les enfants bénéficient de l'encadrement d'un personnel avec brevet d'Etat pour la pratique sportive et de conseils d'un diététicien sur la partie nutrition.
- Ce dispositif est le fruit d'un travail transversal avec la Mission Santé Ville et des financements émanant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de l'Agence Régionale de Santé.

- **1 Atsem par classe**

Perpignan a fait le choix d'affecter une Atsem par classe de maternelle et en classe Ulis et de professionnaliser leur métier en les centrant sur des missions éducatives. Ainsi, l'Atsem est le seul intervenant auprès de l'enfant de 7H45 à 18H15. Cette organisation, qui favorise le suivi de l'enfant et le lien avec les parents se révèle exemplaire lorsque l'on se compare à d'autres villes.

- **Restauration : la qualité pour nos enfants**

NOMBRE D'INSCRIPTIONS



Entre l'année scolaire 2014/2015 et l'année 2016/2017, l'effectif des enfants inscrits en restauration a progressé de + 15,84%.

La Ville de Perpignan est adhérente au SIST Perpignan-Méditerranée qui fournit les repas en tenant compte de critères qualitatifs : 20 % de produits BIO, 95% de produits locaux ou régionaux, fruits et légumes frais (70 % issus de nos territoires)

Par ailleurs, les enfants de Perpignan bénéficient, avec le Syndicat intercommunal scolaire et de transport (SIST), de nombreuses animations pédagogiques permettant d'améliorer la santé par l'alimentation ou de favoriser la découverte des saveurs : Un fruit pour la récré, La Semaine du Goût, La fête des fruits et légumes frais, Le challenge culinaire « les Mini Toques »...

- **Périscolaires**

Perpignan a été une des premières communes à acter le retour à la semaine des 4 jours pleins dès la rentrée 2017/2018. La Ville propose aux familles un accueil des enfants sur les temps périscolaires (Matin, Midi, Soir) dès 7h45 et jusqu'à 18h15.

- **Loisirs**

La fréquentation des enfants de Perpignan aux accueils de loisirs est en progression aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Depuis 2015, le volume global d'accueil des centres de loisirs du territoire enregistre une hausse de 18,75 %. Cette hausse s'explique particulièrement, depuis ce début d'année scolaire 2017/2018 par la modification des rythmes scolaires. En effet, le mercredi matin est à nouveau intégré dans le décompte de la fréquentation des accueils de loisirs.

L'action municipale sur le terrain s'est considérablement développée ces dernières années pour répondre au plus vite aux sollicitations des usagers.

Le maillage du territoire et les outils numériques permettent d'avoir plus d'efficacité avec un coût du service mieux maîtrisé.

Comme nous venons de le voir, la Ville alloue régulièrement des moyens humains, matériels supplémentaires pour les secteurs prioritaires qui contribuent à la sécurité des Perpignanais, la propreté de la Ville et l'éducation de nos enfants.

PARTIE IV - LA SITUATION FINANCIERE

UNE SITUATION FINANCIERE SAIN

Perpignan poursuit l'amélioration de sa situation financière : jamais celle-ci n'a été aussi bonne !

La trajectoire financière est connue pour la durée du mandat :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conforter l'épargne nette permettant de se désendetter.
- Blocage de la fiscalité communale pour préserver le pouvoir d'achat des Perpignanais.
- Priorisation de l'investissement pour mettre en œuvre le projet de territoire, garant de l'attractivité, de la création de richesse et d'emplois, et de la qualité de vie des Perpignanais.

A mi-mandat, ces objectifs sont parfaitement respectés, ce qui permet de présenter une bonne situation financière, certainement la meilleure que Perpignan n'ait jamais eu depuis très longtemps.

- ✓ **Perpignan respecte depuis plusieurs années les nouveaux critères que l'Etat impose aux collectivités à compter de 2018 dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022**

- **Evolution des dépenses de fonctionnement**

L'évolution des dépenses réelles, observée entre le compte administratif 2014 et 2015, est de -0.64 % et de -4.67 % entre 2015 et 2016.

- **Le désendettement**

Exprimé comme la différence entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés, Perpignan réduit son besoin de financement.

	2016	2017
Emprunts nouveaux	15,7 M€	18,5 M€*
Emprunts remboursés	18,9 M€	20,8 M€
Solde	-3,2 M€	-2,3 M€

**en intégrant l'aide du Fonds de soutien.*

- **Délai moyen de remboursement du stock de dette**

Très significativement au-dessous de la norme imposée par l'Etat qui est de 11 ans, Perpignan affiche un délai moyen de 8,5 ans au compte administratif 2016.

✓ Une situation comptable d'excellence, distinguée par une note exceptionnelle de 19/20

La sincérité du constat de l'amélioration de la situation financière est garantie par la qualité de la tenue comptable et du respect des procédures attestant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de la Ville.

Ainsi, chaque année, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) attribue à toutes les collectivités une note basée sur le respect d'items, appréciant la qualité comptable.

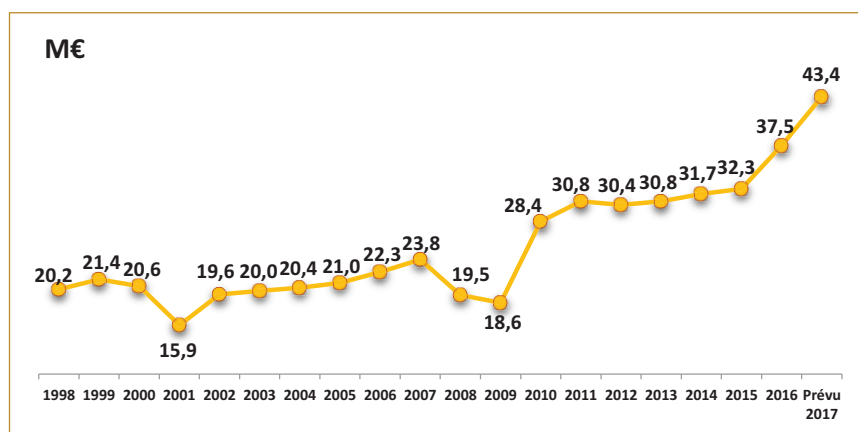
Perpignan est la collectivité à avoir la note la plus élevée de la Région, située chaque année au dessus de 19/20.

📌 ANALYSE DES INDICATEURS CLES DE GESTION ET ORIENTATIONS 2018

✓ L'excédent de fonctionnement en progression de 11 M€ en 2 ans

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'illustre par la progression très importante du résultat de fonctionnement constatée dans les comptes administratifs successifs.

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte baissier des recettes de fonctionnement. Il est en progression avec une augmentation de 5,2 M€ en 2016 et de 5,9 M€ en 2017.



(Source : Comptes Administratifs)

Ces bons résultats sont obtenus alors même que depuis 4 ans, la Ville subit la baisse brutale et inédite de la DGF qui, cumulée, représente une perte de ressources de 24 M€ par rapport au niveau de DGF encaissée en 2013.

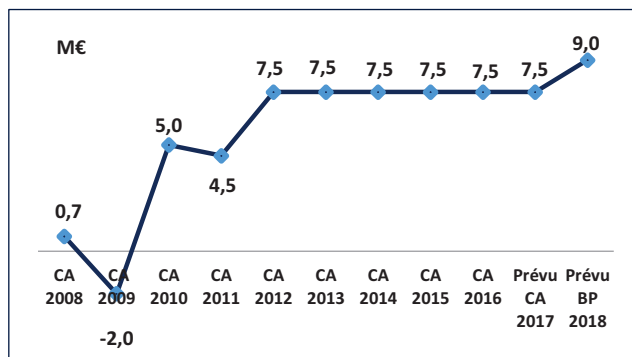
ORIENTATIONS 2018

En poursuivant la maîtrise des dépenses et l'optimisation des ressources, l'objectif 2018 est de conserver l'excédent de fonctionnement au niveau actuel.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera de 0 % en valeur.

✓ L'autofinancement net maintenu depuis 6 ans à 7,5 M€

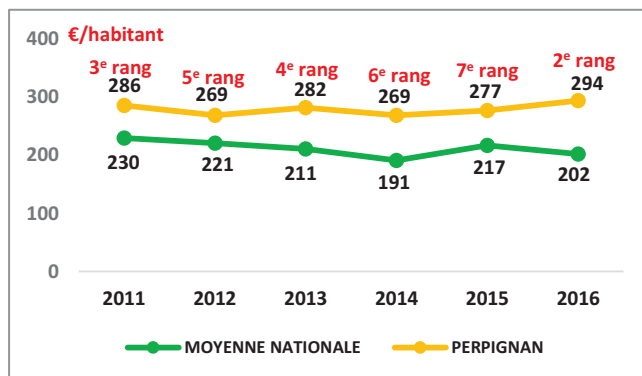
Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, Perpignan est en capacité de maintenir le même autofinancement net depuis 6 ans.



(Source : Comptes Administratifs)

• Un excédent brut par habitant élevé

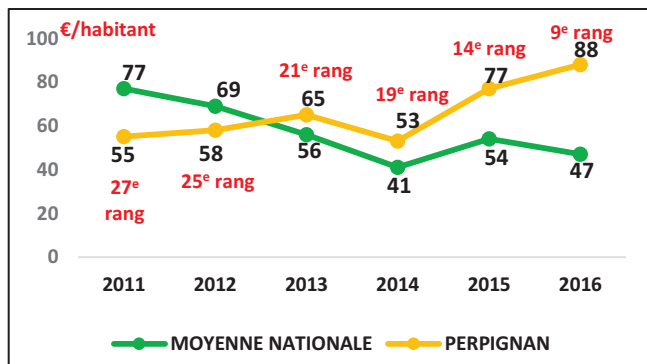
Si l'on compare les villes de plus de 100.000 habitants (35 villes) d'après les ratios publiés par Bercy, Perpignan est la 2^e ville de France la mieux classée par niveau d'excédent brut par habitant, 46 % au dessus de la moyenne des villes.



(Source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

• La capacité d'autofinancement nette par habitant (après remboursement du capital de la dette) est en progression sensible depuis 6 ans et se situe 43 % au-dessus de la moyenne.

Perpignan est depuis 4 ans au dessus de la moyenne de la strate, ce qui démontre l'amélioration de sa situation financière.



(Source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

ORIENTATIONS 2018

En 2018, il sera proposé d'augmenter l'autofinancement net de 1,5 M€, grâce à la maîtrise des dépenses de gestion.

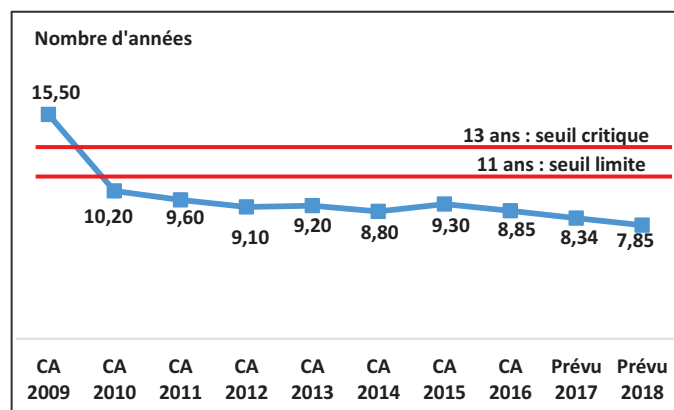
Avec 9 M€ d'autofinancement net, la Ville disposera de ressources propres et allègera le recours à l'emprunt.

✓ **La dette en diminution**

- **Le délai moyen de remboursement du stock de dette baisse régulièrement et se situe désormais autour de 8 ans**

Seul indicateur pertinent pour mesurer l'endettement d'une collectivité, ce délai moyen positionne Perpignan dans une zone de maîtrise parfaite de sa dette.

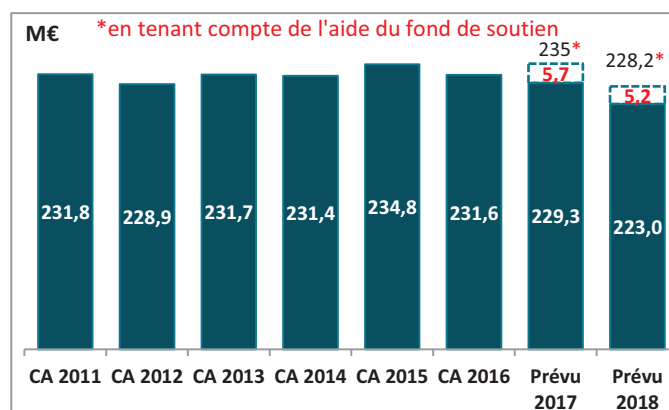
DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE



(Source : Comptes Administratifs)

Ratio prisé par les analystes financiers, le délai moyen de remboursement du stock de dette permet d'apprécier le poids de la dette d'une collectivité. Ce ratio situe la dette de Perpignan dans une zone sans risque comme déjà le soulignait la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 07/04/14. Ce ratio s'est encore amélioré depuis. En d'autres termes, les ressources de Perpignan permettent de rembourser le stock de dette en 8 ans environ.

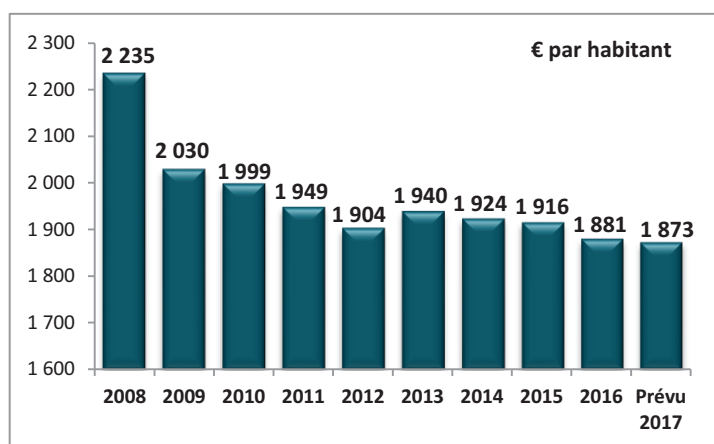
STOCK DE DETTE ET LA REPARTITION DE L'ENCOURS AU 31/12/2017



(Source : Comptes Administratifs)

En 2017, l'emprunt structuré (3,6 M€) a été sécurisé en taux fixe à 1,3 %. Le financement de l'indemnité de remboursement anticipé conduit à l'augmentation de stock de dette de 9,5 M€, mais le fond de soutien versé par l'Etat à hauteur de 64,33 % (soit 6,2 M€ au total) ne figure pas dans le stock de dette alors que c'est un engagement de l'Etat (versement des 6,2 M€ sur 11 ans, au même rythme que le remboursement de l'emprunt de 9,5 M€). En tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette baisse en 2017 à 229,3 M€. Ainsi, le délai moyen de remboursement du stock de dette se rapproche du seuil des 8 ans. Il devrait être, à nouveau, sous les 8 ans en 2018 puisque l'autofinancement brut sera porté à 28,5 M€

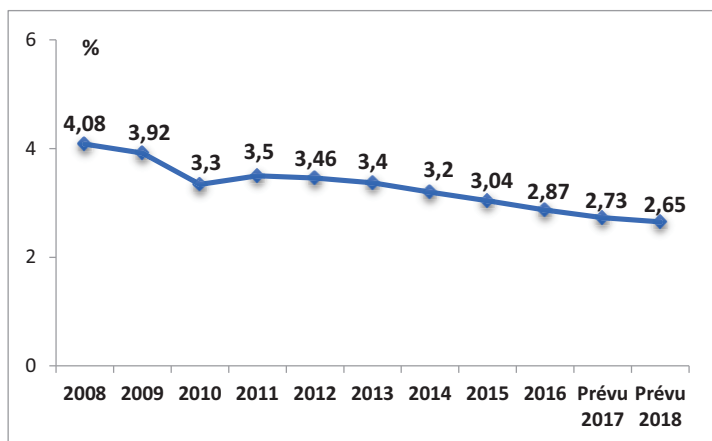
• Dette par habitant



Ratio médiatisé sans réelle signification financière (contrairement au délai moyen de remboursement), la dette par habitant diminue régulièrement avec la baisse du stock de dette et l'augmentation de la population.

(Source : Comptes Administratifs)

• Evolution du taux d'intérêt moyen

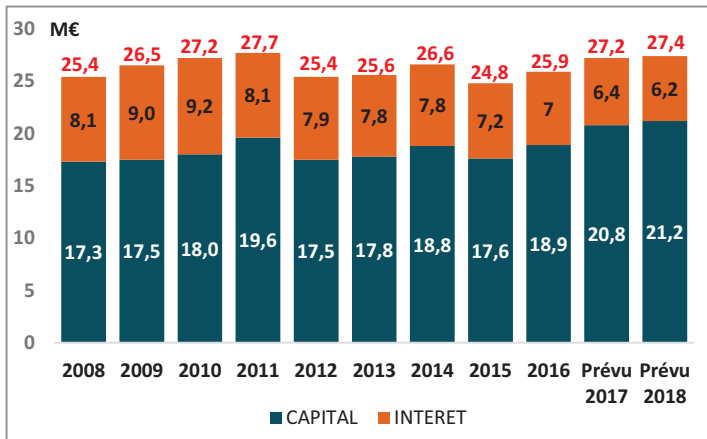


La forte proportion de taux fixe et de taux indexé sur le Livret A nous protège de la remontée éventuelle des taux. **Notre encours de dette est parfaitement sécurisé par rapport à la fluctuation des taux d'intérêt.** En 2017, nous avons emprunté à 0 % pour des investissements ciblés liés au développement durable (4,8 M€), à taux fixe de 1,27 % pour 5 M€ et à taux Livret A +0,6 à hauteur de 4,8 M€, ce qui explique la baisse du taux moyen.

(Source : Comptes Administratifs)

En 2018, nous disposons de 6,4 M€ à 1,35 % (Livret A +0,6 %) et 5 M€ à taux fixe à 1,51 %.

• Evolution de l'annuité (hors aide du Fonds de soutien)



Le choix vertueux de rembourser le capital plus vite (capital amorti de façon constante au lieu d'annuité constante) conduit à rembourser plus vite le stock de dette et à payer moins d'intérêt, le capital étant remboursé plus rapidement !

(Source : Comptes Administratifs)

✓ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Même si l'attractivité de notre territoire génère une dynamique des recettes, notamment sur nos ressources fiscales et immobilières, c'est bien la maîtrise de dépenses qui permet d'atteindre l'amélioration de l'excédent de fonctionnement.

Des négociations, de nouvelles organisations, des investissements générant des économies en fonctionnement et en préservant notre environnement sont impulsés depuis plusieurs années.

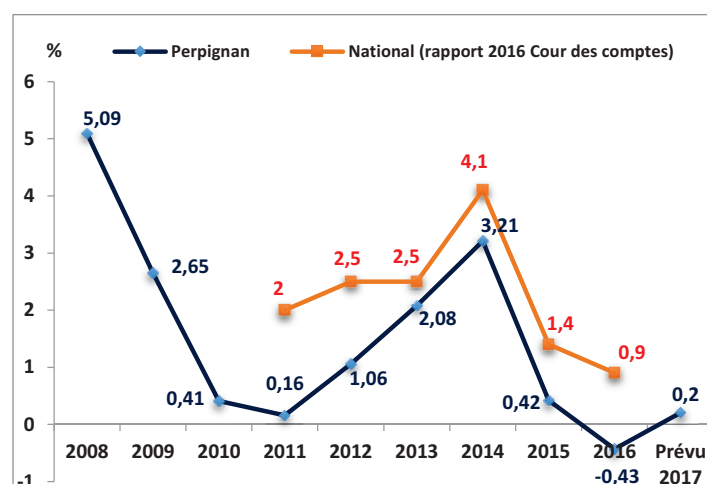
Des services ont été mutualisés avec la Communauté urbaine (juridique, foncier, numérique) pour plus d'efficacité et une meilleure prestation.

Toutes ces actions contribuent à la maîtrise de la dépense publique.

• La masse salariale

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2016).

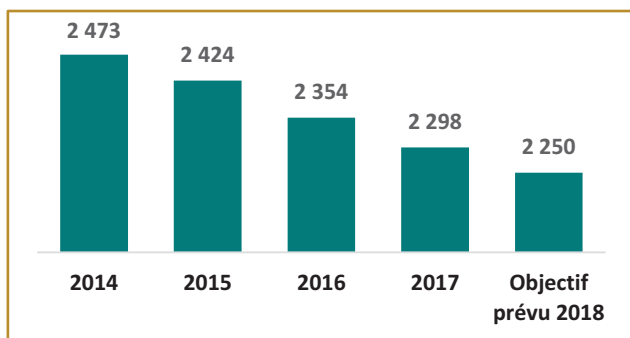
EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



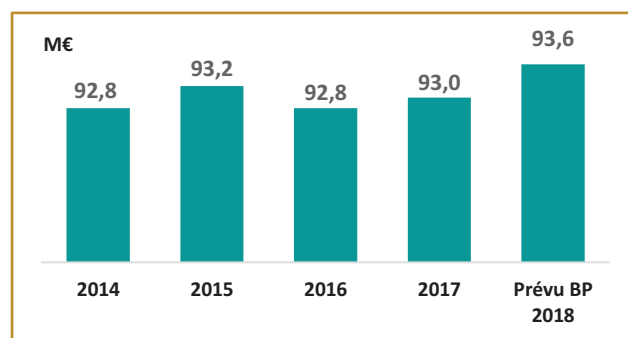
(Source : Comptes Administratifs)

La période 2012/2017 a été marquée par d'importantes augmentations au niveau des cotisations employeurs pour la caisse de retraite (CNRACL) et des revalorisations de carrière de l'ensemble des catégories d'emploi (augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2016 et 1^{er} février 2017 de + 0,6 % à chaque fois, application des mesures du PPCR entre 2016 et 2017). Ainsi, malgré la maîtrise des effectifs, ces années ont connu des variations importantes de la masse salariale. L'objectif étant pour l'année 2018, de maintenir au même niveau que 2017, la masse salariale.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANCES MATERNELLES ET APPRENTIS)



EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



(Source : Comptes administratifs)

La Ville compte parmi ses effectifs permanents, 92,70 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 4,80% d'agents contractuels de droit public et 2,20 % d'agents contractuels de droit privé (emplois aidés). Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 6 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 4,80 % d'agents à temps non complet.

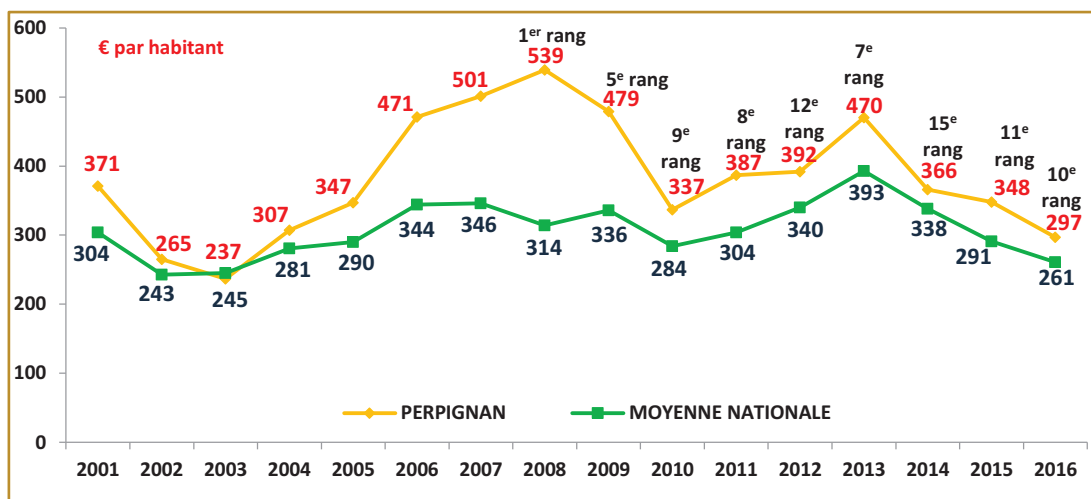
La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1 607 heures pour un agent à temps complet. La formation des agents municipaux représente plus de 3 670 jours annuels en 2017. Depuis 2016, la Ville a développé un centre de formation interne dans le but de proposer des formations en adéquation avec les besoins des services, de diminuer les coûts de formation et les déplacements. Ainsi, l'équivalent de 1 732 jours de formation ont été dispensés dans ce cadre. Les traitements indiciaires représentent 51,40 % de la masse salariale, le régime indemnitaire près de 8 % et la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 1 %. Les heures supplémentaires sont en diminution constante depuis plusieurs années et représentent 0,5 % de la masse salariale (de 987 000 € en 2009 à moins de 500 000 € aujourd'hui). Le contexte sécuritaire explique une partie de ces heures supplémentaires.

A l'image de l'ensemble des collectivités, la Ville a dû faire face à la suppression brutale des contrats aidés au cours du 2^e trimestre 2017. Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Ainsi depuis 2012, sur les 155 agents recrutés en contrats aidés, 120 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 66, ont bénéficié d'une intégration. Malgré la baisse programmée du nombre de contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social. La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement.

Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 309 agents en 9 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents par an. La Ville enregistrant entre 100 et 120 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents.

✓ L'investissement soutenu

- **Perpignan, parmi les grandes villes de France où l'investissement est le plus important**

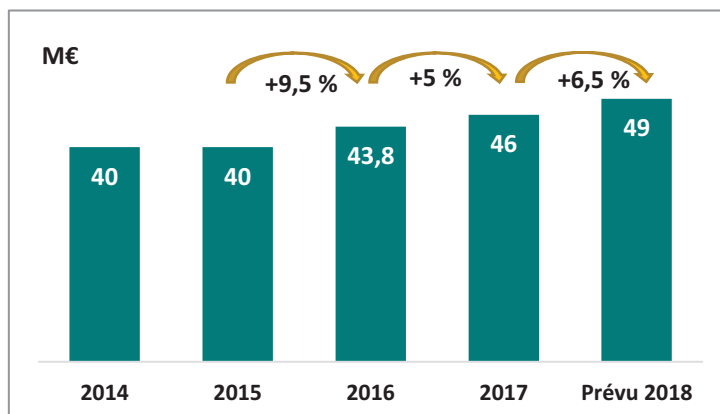


(Source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

A cet investissement, il faut rajouter celui de Perpignan Méditerranée Métropole réalisé sur le territoire de Perpignan et celui des outils liés à la Ville (OPH, établissements publics).

Enfin, des opérations importantes se réalisent sur le territoire de Perpignan, notamment le centre de soins de l'Union Sanitaire et Sociale Aude et Pyrénée (70 M€), la construction d'une maison de retraite et de soins de 300 lits (35 M€), suivront le Palais de justice (50 M€) et probablement une nouvelle prison. Tous ces investissements soutiennent l'emploi.

- **Les dépenses d'équipements et convention de gestion inscrites au budget**



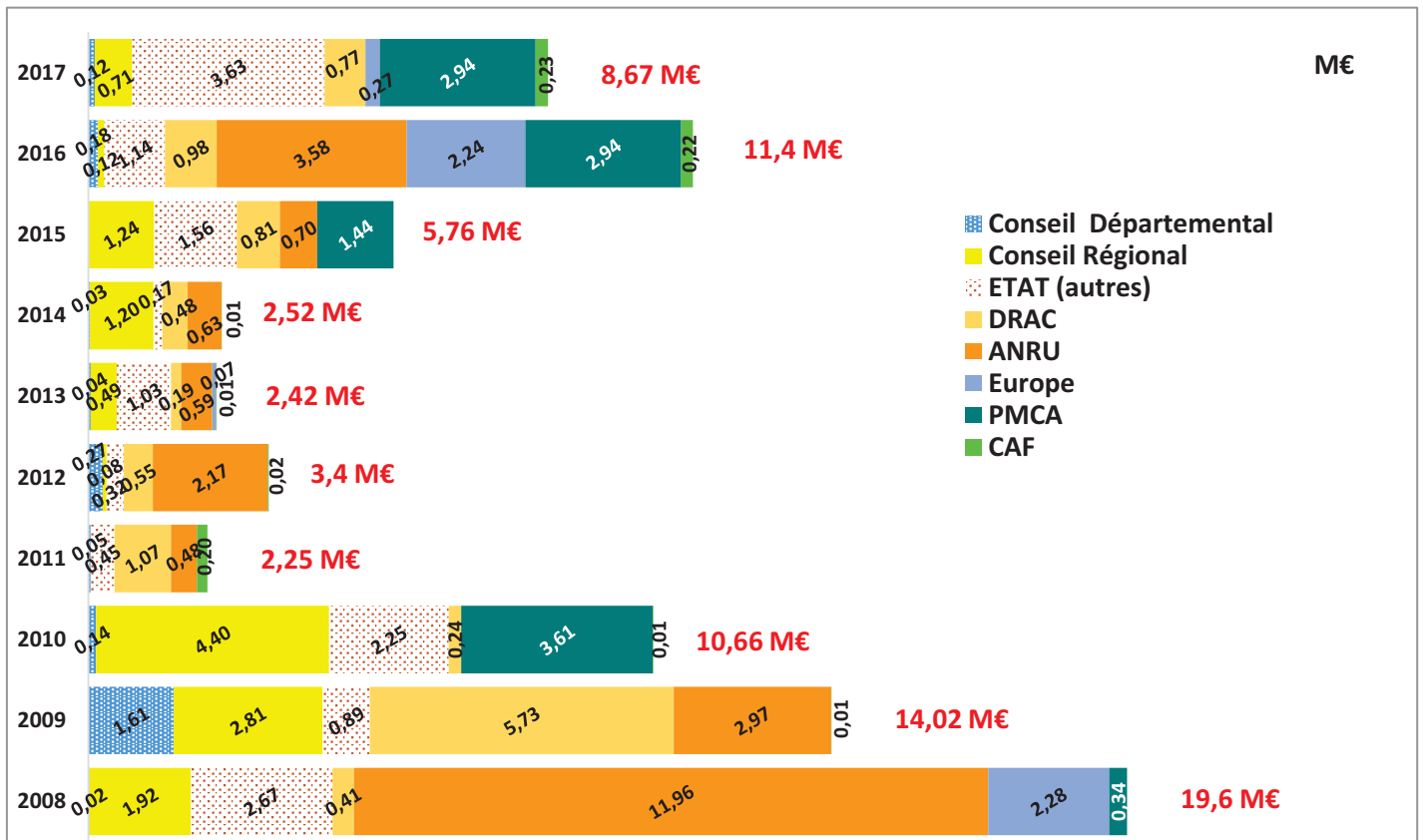
(Source : Budgets primitifs)

ORIENTATIONS 2018

Porter à 49 M€, le volume des dépenses d'équipement pour poursuivre le développement de l'attractivité et la qualité de vie des Perpignanais.

- Les partenariats financiers en investissement

EVOLUTION DES AIDES DES DIFFERENTS PARTENAIRES



(Source : date arrêté attributif de subvention)

ORIENTATIONS 2018

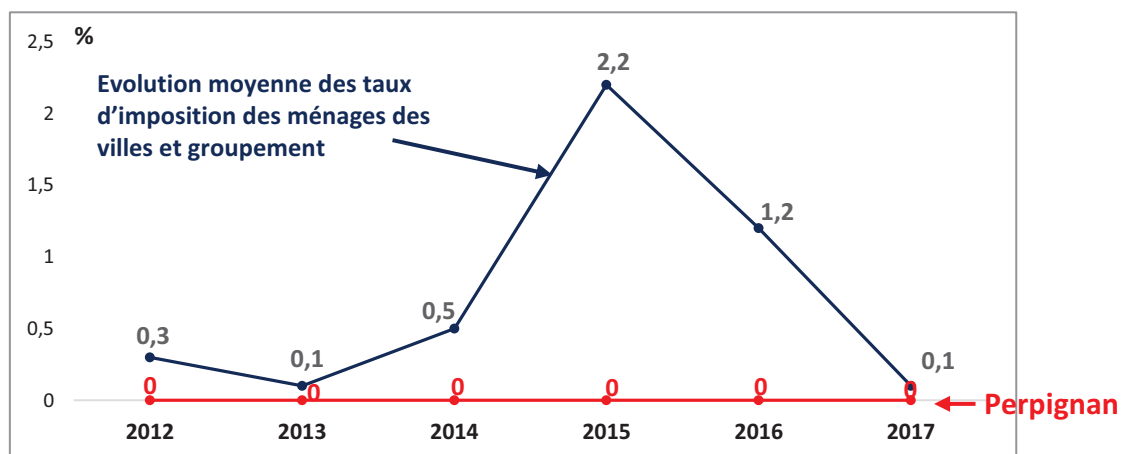
En 2018, Perpignan investira 49 M€ qui seront financés, notamment, par de l'autofinancement à hauteur de 9 M€, des subventions d'investissement de 3,8 M€ et un emprunt d'équilibre d'environ 8 M€. Les conventions de gestion, déléguant la maîtrise d'ouvrage de PMM à la Ville, s'élèvent à 17 M€, le FCTVA est estimé à 5,5 M€ et les autres recettes d'investissement s'élèvent à 6,2 M€.

- ✓ Depuis 2011, Perpignan bloque sa fiscalité, d'autres villes ont fait des choix différents

2011/2017 PROGRESSION DE LA FISCALITE

Communes de plus de 100.000 habitants	Variation en %
Perpignan	0,0%
Rouen	2,9%
Tours	4,2%
Marseille	4,9%
Bordeaux	5,0%
Strasbourg	5,6%
Le Mans	6,1%
Lyon	6,2%
Mulhouse	8,2%
Boulogne-Billancourt	8,8%
Dijon	9,4%
Saint Denis (93)	10,0%
Limoges	10,1%
Toulouse	15,0%
Clermont-Ferrand	15,1%
Lille	23,3%

- **Evolution de la fiscalité communale**



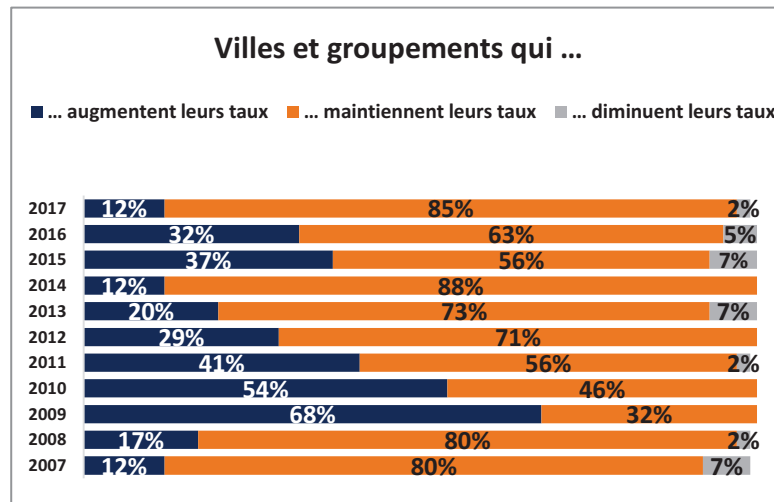
- **Taux comparés des 41 villes de plus de 100.000 habitants**

En cette période de mi-mandat municipal, le recours au levier fiscal est quasi-nul sur le territoire des grandes villes.

Le taux d'évolution des taxes ménages, votés par les villes et leurs groupements, se situe à +0,1% en 2017, soit une hausse moins prononcée que celles observées en 2016 (+1,0%) et 2015 (+1,8%). Au cours de la dernière décennie, il avait déjà été observé cette quasi stabilité des taux d'imposition, mais elle s'inscrivait alors dans un contexte pré-électoral (2007 et 2013).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

En 2017, ce sont seulement 12% des villes et de leurs groupements qui font le choix d'augmenter leurs taux (5 collectivités), soit en proportion, des chiffres équivalents à ceux de 2007 et 2013. Pour le reste, 85% des territoires de grandes villes maintiennent leur taux (35 collectivités) tandis qu'un territoire fait le choix de les baisser.



(Source : Forum pour la gestion des villes-mai 2017)

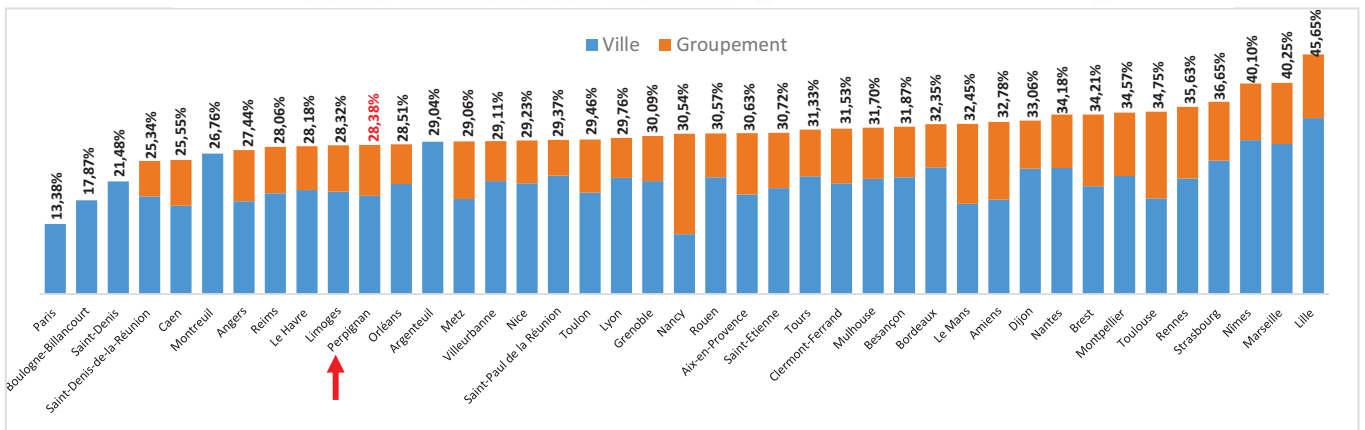
Ces tableaux présentent les taux d'imposition 2017 de l'ensemble des villes et de leur groupement, ainsi que leur évolution par rapport à 2016.

en %	Ville						Groupement						
	TAUX 2017				Taxes ménages	évolution 2016/2017	TAUX 2017				Taxes ménages	évolution 2016/2017	
	TH	FB	FNB	CFE			TH	FB	FNB	CFE			
AIXEN PROVENCE	18,94	17,64	12,37		0,00%	0,00%		1169	2,59	2,78	3102	0,0%	0%
AMIENS	17,97	27,76	15,52		0,00%	0,00%		14,81	2,57	4,75	25,83	0,0%	0%
ANGERS	17,70	32,98	38,57		0,00%	0,00%		9,74	2,16	5,48	25,22	0,0%	0%
ARGENTEUIL	29,04	23,29	63,31		0,00%	0,00%					25,84		0%
BESANCON	22,28	25,64	26,37		0,00%	0,00%		9,59	128	1,17	26,13	2,8%	0,4%/25,5%/0%
BORDEAUX	24,13	29,51	90,92		0,00%	0,00%		8,22		3,23	35,06	0,0%	0%/0%
BOULOGNE-BILLANCOURT	17,87	8,01	9,78		0,00%	0,00%					20,21	0,0%	0%
BREST	20,57	24,27	35,28		0,00%	0,00%		13,64	2,93	8,15	29,17	0,0%	0%
CAEN	16,83	29,82	30,91		-100%	-100%		8,72	0,96	3,81	25,71	-10%	0%/12,1%/7,5%
CLERMONT-FERRAND	2108	26,12	63,97		0,00%	0,00%		10,45	165	11,28	25,75	0,0%	0%
DIJON	23,89	29,28	92,79		0,00%	0,00%		9,17	0,61	4,95	27,04	0,0%	0%
GRENOBLE	2152	36,73	84,42		0,00%	0,00%		8,57	129	6,87	3109	0,0%	0%
LE HAVRE	18,84	29,00	27,50		0,00%	0,00%		8,34		1,85	25,69	0,0%	0%/0%
LE MANS	17,19	18,65	22,01	5,71	100%	100%	100%	15,28	13,09	21,62	11,89	0,5%	0,5%
LILLE	33,55	29,06	16,65		0,00%	0,00%		12,10		2,09	33,64	0,0%	0%/0%
LIMOGES	18,48	18,34	60,22		7,10%	5,5%/9%/5,5%		8,84		3,46	26,40	0,0%	0%/0%
LYON	22,15	18,23	19,97		0,00%	0,00%		7,61	1158	1,91	28,62	0,0%	0%
MARSEILLE	28,56	24,02	24,99		0,00%	0,00%		1169	2,59	2,78	3102	0,0%	0%
METZ	16,09	17,21	70,35		0,00%	0,00%		10,97	2,09	7,41	25,94	0,0%	2,4%
MONTPELLIER	22,49	31,18	12,71		0,00%	0,00%		12,08	0,17	5,69	36,58	0,0%	0%
MONTREUIL	26,76	22,29	35,38		0,00%	0,00%					38,67		0%
MULHOUSE	2193	27,84	12,61		0,00%	0,00%		9,77	0,47	4,64	25,96	2,0%	2%/19%/2%
NANCY	1142	12,44	17,51		0,00%	0,00%		10,12	8,81	12,51	29,65	0,0%	0%
NANTES	24,04	27,51	62,48		0,00%	0,00%		10,14	6,41	4,88	3149	0,0%	0%
NICE	2110	23,12	35,69		0,00%	0,00%		8,13		1,47	28,88	0,0%	0%/0%
NIMES	29,33	31,05	83,76		0,00%	0,00%		10,77		4,09	34,30	0,0%	0%/0%
ORLEANS	20,99	29,81	39,60		0,00%	0,00%		7,52	128	6,12	24,88	0,0%	0%
PARIS	13,38	8,37	16,67	16,52	0,00%	0,00%	0,00%						
PERPIGNAN	18,73	27,46	41,85		0,00%	0,00%		9,65	1,00	2,05	34,59	0,0%	0%
REIMS	18,19	29,26	24,10		0,00%	0,00%		8,87	145	8,08	24,80	0,0%	5,6%
RENNES	2199	25,76	39,33		0,00%	0,00%		13,64	173	6,10	28,73	0,0%	0%
ROUEN	22,22	23,35	27,88		0,00%	0,00%		8,35		2,60	25,30	0,0%	0%/0%
ST DENIS (93)	2148	22,65	28,31		0,00%	0,00%					37,29	-	2,8%
ST DENIS LA REUNION	16,62	23,79	13,03		0,00%	0,00%		6,72		1,29	23,17	0,0%	0%/0%
SAINT ETIENNE	20,16	23,55	42,28		0,00%	0,00%		10,56	137	4,98	28,81	0,0%	0%
ST PAUL DE LA REUNION	22,55	28,83	30,91		0,00%	0,00%		6,82		1,43	25,00	0,0%	0%/0%
STRASBOURG	25,40	22,49	72,52		0,00%	0,00%		11,25	1,16	4,94	26,83	0,4%	0,4%/0,9%/0,2%
TOULON	18,35	23,90	29,97		0,00%	0,00%		10,11	4,00	10,13	35,89	0,0%	0%
TOULOUSE	18,25	20,29	71,30		0,00%	0,00%		16,50	5,96	33,75	36,58	0,0%	2,0%
TOURS	22,42	22,46	36,03		0,00%	0,00%		8,91		2,18	23,37	0,0%	0%/0%
VILLEURBANNE	2150	16,21	19,62		0,00%	0,00%		7,61	1158	1,91	28,62	0,0%	0%
Taux moyens													
Villes de Métropole	19,07	17,31	32,19	16,5	0,1%	0,1%/0,1%/0,1%	0%	10,69	4,31	5,18	29,87	0,1%	0,1%/0,1%/0%
Villes de Métropole hors Pai	22,08	23,65	37,97	15,71	0,1%	0,1%/0,1%/0,1%	1%	10,69	4,31	5,18	29,87	0,1%	0,1%/0,1%/0%
Villes d'outre-mer	20	25,44	21,24	-	0%	0%/0%/0%	-	6,76	-	1,35	24,01	0,0%	0%/0%/0%
Ensemble des villes	19,09	17,44	31,55	16,5	0,1%	0,1%/0,1%/0,1%	0%	10,59	4,31	4,84	29,77	0,1%	0,1%/0,1%/0%

en %	Cumul						
	TAUX 2017				Taxes ménages	évolution 2016/2017	
	TH	FB	FNB	CFE		TH/FB/FNB	CFE
AIX EN PROVENCE	30,63	20,23	15,15	31,02	0%	0%	0%
AMIENS	32,78	30,33	20,27	25,83	0%	0%	0%
ANGERS	27,44	35,16	44,05	25,22	0%	0%	0%
ARGENTEUIL	29,04	23,29	63,31	25,84	0%	0%	0%
BESANCON	31,87	26,92	27,54	26,13	0,5%	0,1%/1%/0%	0,7%
BORDEAUX	32,35	29,51	94,15	35,06	0%	0%	0%
BOULOGNE-BILLANCOURT	17,87	8,01	9,78	20,21	0%	0%	5%
BREST	34,21	27,2	43,43	29,17	0%	0%	0%
CAEN	25,55	30,78	34,72	25,71	-1,0%	-0,7%/-1,4%/-1,8%	0%
CLERMONT-FERRAND	31,53	27,77	75,25	25,75	0%	0%	0,0%
DIJON	33,06	29,89	97,74	27,04	0%	0%	3,1%
GRENOBLE	30,09	38,02	91,29	31,09	0%	0%	0,0%
LE HAVRE	28,18	29	29,35	25,69	0%	0%	0,0%
LE MANS	32,47	26,74	43,63	27,6	0,8%	0,80%	0,8%
LILLE	45,65	29,06	18,74	33,64	0%	0%	0,0%
LIMOGES	28,32	19,34	63,68	26,4	5,6%	3,7%/9%/5,2%	0,0%
LYON	29,76	29,81	21,88	28,62	0%	0%	0,0%
MARSEILLE	40,25	26,61	27,77	31,02	0%	0%	0,0%
METZ	29,06	19,3	77,76	25,94	0%	0%	2,4%
MONTPELLIER	34,57	31,35	118,4	36,58	0%	0%	0,0%
MONTREUIL	26,76	22,29	35,38	38,67	0%	0%	0,0%
MULHOUSE	31,7	28,31	117,25	25,96	0,3%	0,6%/0%/0,1%	1,0%
NANCY	30,54	21,25	30,02	29,65	0%	0%	0,0%
NANTES	34,18	33,92	67,36	31,49	0%	0%	3,1%
NICE	29,23	23,12	37,16	28,88	0%	0%	0,0%
NIMES	40,1	31,05	87,85	34,3	0%	0%	0,0%
ORLEANS	28,51	31,09	45,72	24,88	0%	0%	0,0%
PARIS	13,38	8,37	16,67	16,52	0%	0%	0,0%
PERPIGNAN	28,38	28,46	43,9	34,59	0,0%	0,0%	0,0%
REIMS	28,06	30,71	32,18	24,8	0%	0%	5,6%
RENNES	35,63	27,49	45,43	28,73	0%	0%	0,0%
ROUEN	30,57	23,35	30,48	25,3	0%	0%	0,0%
ST DENIS (93)	21,48	22,65	28,31	37,29	0%	0%	2,8%
ST DENIS LA REUNION	25,34	23,79	14,32	23,17	0%	0%	0,0%
SAINT ETIENNE	30,72	24,92	47,26	28,81	0%	0%	0,0%
ST PAUL DE LA REUNION	29,37	28,83	32,34	25	0%	0%	0,0%
STRASBOURG	36,65	23,64	77,46	26,83	0,1%	0,1%/0%/0%	1,7%
TOULON	29,46	27,9	40,1	35,89	0%	0%	0,0%
TOULOUSE	34,75	26,25	105,05	36,58	0%	0%	2,0%
TOURS	31,33	22,46	38,21	23,37	0%	0%	0,0%
VILLEURBANNE	29,11	27,79	21,53	28,62	0%	0%	0,0%
Taux moyens							
Villes de Métropole	25,58	19,07	35,53	27,59	0,10%	0,1%/0,1%/0,1%	0,40%
Villes de Métropole hors Par	32,01	26,65	42,56	30,04	0,10%	0,1%/0,1%/0,1%	0,50%
Villes d'outre-mer	26,75	25,44	22,59	24,01	0,00%	0%/0%/0%	0,00%
Ensemble des villes	25,59	19,17	34,77	27,54	0,10%	0,1%/0,1%/0,1%	0,40%

(Source : Forum pour la gestion des villes-mai 2017)

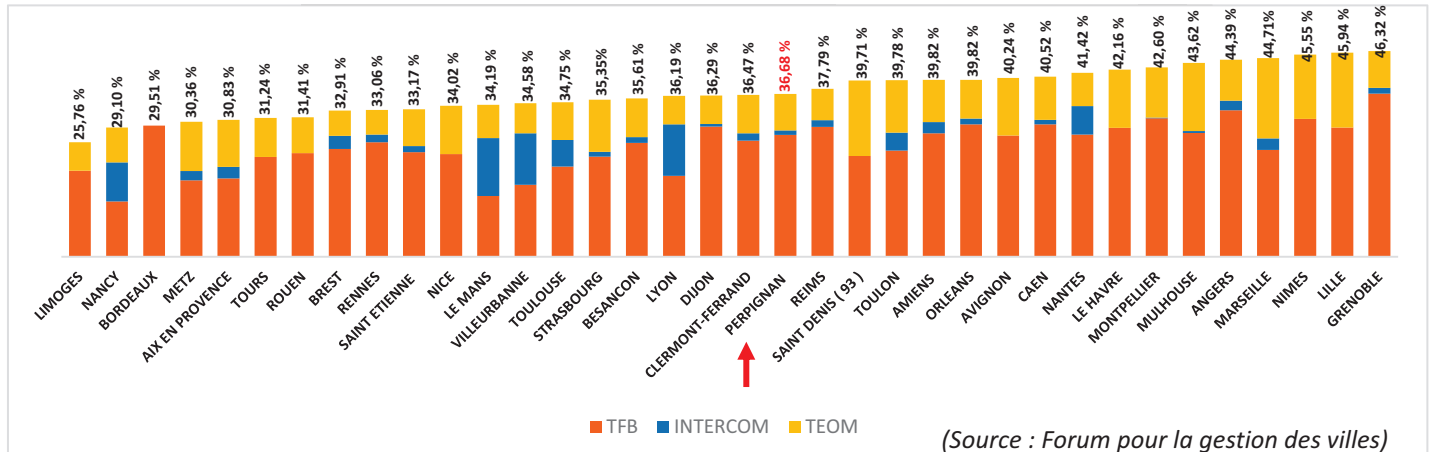
TAUX DE TAXE D'HABITATION 2017 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



(Source : Forum pour la gestion des villes – mai 2017)

- Un taux ville, parmi les plus bas : le 6^e plus bas de France (hors Paris).
- Un taux intercommunal plus élevé (Perpignan Méditerranée Métropole a récupéré du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la réforme fiscale de 2010).
- Un taux de taxe d'habitation cumulé (ville/groupement) positionnant Perpignan au 9^e rang des 41 villes de plus de 100.000 habitants (Métropole hors Paris).

TAUX DE FONCIER BATI + TEOM 2017 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



(Source : Forum pour la gestion des villes)

Le bloc communal est concerné par 3 taux de foncier bâti :

- Le taux de Perpignan
- Le taux intercommunal
- Le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du secteur de Perpignan.

Ces 3 taux sont des taux additionnels qui s'appliquent aux mêmes bases fiscales.

Ainsi, Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole ont le taux additionnel de foncier bâti parmi les plus bas de France. Au niveau national, Perpignan est classée au :

- 20^e rang pour le taux foncier bâti + TEOM (taux cumulé ville/groupement).

- Taux comparés des villes de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

	Taux 2017	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	18,73%
	Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	29,33%
	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
	Perpignan		2 ^e rang	1 ^{er} rang	2 ^e rang
▶ Villes > 50.000 habitants	Albi	29,38%	12,20%	41,58%	15,64%
	Montauban	29,13%	9,35%	38,48%	13,25%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
▶ Villes < 50.000 habitants	Carcassonne	41,69%	12,10%	53,79%	15,94%
	Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	19,53%
	Sète	46,33%	18,50%	64,83%	28,74%
	Foix	21,47%	11,08%	32,55%	12,64%
	Rodez	28,94%	9,74%	38,68%	16,38%
	Auch	44,07%	9,91%	53,98%	17,39%
	Cahors	38,25%	12,87%	51,12%	16,55%
	Tarbes	29,43%	10,20%	39,63%	21,25%

ORIENTATIONS 2018

2018, blocage pour la 7^e année consécutive de la fiscalité communale.

PARTIE V – CONCLUSION

La situation économique française contraint le gouvernement à demander aux collectivités locales des efforts financiers inédits qui se sont d'abord traduits par une baisse brutale de la DGF (-24 M€ pour Perpignan en 4 ans) et qui visent, dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 à réduire l'évolution des dépenses et restreindre le recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, Perpignan affiche une stratégie budgétaire claire :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conforter l'épargne nette permettant de se désendetter.
- Blocage de la fiscalité communale pour préserver le pouvoir d'achat des Perpignanais.
- Priorisation de l'investissement pour mettre en œuvre le projet de territoire, garant de l'attractivité, de la création de richesse et d'emplois, et de la qualité de vie des Perpignanais.

Cette stratégie porte ses fruits puisque la situation financière de la Ville n'a jamais été aussi bonne, alors même que dans tous les domaines, le service public se développe.

En 2018, nous poursuivrons sur les mêmes axes, avec pour la 7^e année un blocage des taux de fiscalité communale.

Le projet de territoire ambitieux, visant à accroître l'attractivité de notre territoire et à améliorer la qualité de vie des Perpignanais, se poursuivra avec la baisse de la dette et un autofinancement en augmentation, garant de la bonne santé financière de Perpignan.

Le Maire



Jean-Marc PUJOL